



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE FEDERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Hôtel Méridien Etoile - Paris

Réunion du : Samedi 13 décembre 2008
à : 09 h 00

Présidence : Jean-Pierre ESCALETTES

Liste des présents :

Pour le Championnat de France Professionnel

M. Frédéric THIRIEZ (Président de la LFP), Jean-Pierre HUREAU.

Clubs de Ligue 1

MM. Jean-Claude HAMEL (**A.J. Auxerre**) ; Kaddour MOKEDDEL (**SM Caen**) ; Hidetaka UBAGAI (**Grenoble Foot 38**) ; Christian DESCHAMPS (**Le Havre A.C.**) ; Gilles FAUVEAU (**Le Mans UC 72**) ; Daniel TRUFFAUT (**Lille O.S.C.**) ; Gilbert CANO (**FC Lorient Bretagne Sud**) ; Jean-Michel AULAS (**Olympique Lyonnais**) ; Julien FOURNIER (**Olympique de Marseille**) ; Michel AUBERY (**AS Monaco**) ; Jacques ROUSSELOT (**AS Nancy-Lorraine**) ; René DEGENNE (**F.C. Nantes**) ; Eugène CENTURIONI (**OGC Nice Côte d'Azur**) ; Philippe BOINDRIEUX (**Paris St Germain**) ; Frédéric de SAINT SERNIN (**Stade Rennais**) ; Guy TALON (**A.S. St Etienne**) ; Emmanuel DESPLATS (**FC Sochaux**) ; Jérôme ILLOUZ (**Valenciennes F.C.**).

Clubs de Ligue 2

MM. Jean FONTAINE (**Amiens S.C.**) ; Charles ORLANDUCCI (**S.C. Bastia**) ; Jacques WATTEZ (**US Boulogne Côte d'Opale**) ; Jean-François QUERE (**Stade Brestois 29**) ; Olivier CHAVANON (**Clermont Foot Auvergne**) ; Jean-François GONDELLIER (**Dijon Football C.O.**) ; Noël LE GRAËT (**EA Guingamp**) ; Gervais MARTEL (**R.C. Lens**) ; Carlo MOLINARI (**F.C. Metz**) ; Robert GADEA (**Montpellier Hérault**) ; Philippe GOURSAT (**Nîmes Olympique**) ; Jean-Claude HAZEAX (**Stade de Reims**) ; Michel PERPETE (**C.S. Sedan Ardennes**) ; Jean-Paul SCHOETTEL (**RC Strasbourg**) ; Yvon AUGUSTIN (**Tours F.C.**) ; Henri CAMOUS (**E.S. Troyes Aube Champagne**).

Présidents de Ligues, de Districts, Délégués des clubs des divisions régionales, des Championnats Nationaux Seniors et du Football diversifié

MM. Albert GEMMRICH, René MARBACH, Hubert GOETZ, Rémy SIEDEL, Francis DAVERIO, Francis WILLIG (**Alsace**) ;

MM. Joël LEONARD, Christian COMBARET, Daniel GIRARD, Gérard BROUSTE, Pierre SOUBABERE, Patrick MATTENET, Christophe CAPELLI, Eric COENE, Michel LARRABA, Pierre BONSIRVEN, Jean-Michel LARQUE, Jean-Pierre DUBEDAT, Alain JOURDA, Jean-Claude DUNOGUIEZ (**Aquitaine**) ;

MM. Michel TRONSON, Georges JOUY, Jean-Jacques GAZEAU, Guy RIBRAULT, Alain MARTIN, Jean-Yves GAUTIER, Alain DURAND, Michel AURAY, Alain BLANCHET (**Atlantique**)

MM. Vincent NOLORGUES, Roland LOUBEYRE, Guy BOULONNOIS, Guy POITEVIN, Jean-Claude MILVAQUE, Raymond FOURNEL, Claude MAILHOT, Claude AURIAC, René MOUILHADE (**Auvergne**)

MM. Pierre LERESTEUX, Lucien THEIS, André LOUP, Daniel GACOIN, Jean-Pierre LOUISE, Didier DUTHEIL, Gérard GOHEL, Guy DANCEL (**Basse-Normandie**) ;

MM. Jacques LEGER, Michel MARTIN, Bernard CARRE, Michel NAGEOTTE, Daniel FONTENIAUD, Philip GUYOT DE CAILA, Antoine VOISIN, Gérard DELACROIX, Michel GALLOT (**Bourgogne**)

Mme Michèle CARADO ; MM. Jean-Claude HILLION, Marcel DELEON, Guillaume DEM, Rémy FEMENIA, Alain LE FLOCH, André TOULEMONT, Philippe LE YONDRE, Patern LE FOL, Pierrick BERNARD HERVE, Jean-Claude POULIQUEN (**Bretagne**) ;

MM. Christian TEINTURIER, Olivier BOUDET, Roger GALLET, Guy OLLIVIER, Antonio TEIXEIRA DA SILVA, Jules DERON, Marc TOUCHET, Claude TROUGNOU, Jean-Claude PERE, Marc DEBARBAT, Michel REBRIOUX, Jean-Marc CHAHINIAN (**Centre**) ;

Mme Ginette BARAUDON ; MM. Henri MONTEIL, Stéphane BASQ, Jean-Claude MALOIRE, Gérard RISTORS, Johny ROUGIER, Gérard LENOIR, Philippe LAFRIQUE, Pierre LACROIX, Philippe GUILBAULT, Bernard LADRAT, Thierry BODIN, Marc GIRAUD (**Centre-Ouest**) ;

MM. Jean-Claude HAZEAUX, Georges CECCALDI, Guy COLLIER, Bernard GIBARU, Thierry BOULOGNE, Gérard CASSEGRAIN, Patrick LEIRITZ, René MOLLE, Willy TIBERGHEN (**Champagne-Ardenne**) ;

MM. Marc RIOLACCI, Toussaint ROSSI (**Corse**) ;

MM. Roland COQUARD, Daniel BOURLIER, Jean-Claude GIRARD, Jean-Marie COPPI, Philippe PRUDHON, André SCHNOEBELEN, Jean-Louis MONNOT, Roger RAMOS, Alain JACOULOT (**Franche-Comté**) ;

MM. Roger GAUBERT, Fernand CARRIE, Vincent CUENCA, François LANOT, Claude LACOUR, Francis ANJOLRAS, Jacques ANDREU, Dominique CRESSEND, Bernard PLOMBAT (**Languedoc-Roussillon**) ;

Mme Monique VAUTRIN, MM. Bernard DESUMER, Claude KEIME, Michel SPINDLER, Jean-Marie THIRIET, Hervé CANTIANI, René LOPEZ, Michel KEFF, Guy ANTOINE, Isaac NIEGO, Fernand RACHEL (**Lorraine**) ;

MM. Gérard LOISON, Roger FOUCAULT, Jean-Pierre BOURDIN, Alain HOUDAYER, Christian FOUQUET, Jean-Yves BERTHOLD, Didier BAUDRON (**Maine**) ;

MM. Alain PORCU, Alain ABELLAN, Jean-Hervé SYR, Daniel CHAIX, Gérard CAPELLO, Eric BORGHINI, Christian PONGE, Bernard HERBERT, Pierre COULOMB, André RENAUD, Christian ESPINOSA (**Méditerranée**) ;

MM. Michel CHARRANCON, Pierre-Jean DENCAUSSE, André LUCAS, Michel DURAND, Jean-Pierre MASSE, Michel PERET, Jacques ABADIE, Jean-Claude COUAILLES, Jacques GEISSELHARDT, Gilles VERDIE, René LATAPIE, Raphaël CARRUS, Jacques MERIC, Paul-Bernard SOUCASSE, Jean-Claude BOURGUIGNON (**Midi-Pyrénées**) ;

MM. Jean-Claude DEVENYNS, Louis DARTOIS, Bernard COLMANT, André DAVOINE, Jean-Pierre SIRAU, Georges FLOURET, Bernard CAZIN, Patrice DODIN, Bruno BRONGNIART, André VANDENBUSSCHE, Pierre BAUDUIN (**Nord-Pas-de-Calais**) ;

MM. Claude SALLE, Jean-Pierre GALLIOT, Claude PHILIPPE, Jean-Luc GIFFARD, Daniel BOTTE, Didier LAINE, Jacques DEVILLERS, Michel MUTEL, Gilbert NOUET (**Normandie**) ;

MM. Claude VERDURON, Jean-Paul BILLARD, Jean-Paul HELLE, Jean-Pierre SIMON, Jean-Claude LOUP, Philippe BOURGEOIS, Jean-Pierre MEURILLON, André BRILLANT, Pierre PETIT, Thierry MERCIER, François LEFEBVRE, Jean-Michel JAQUOT, Patrick LANCESTRE (**Paris-Ile-de-France**) ;

MM. Lysian MOUQUET, Pierre VAQUEZ, Jean-Claude GUERIN, Pascal POIDEVIN, Michel GENDRE, André FLAMANT, Marcel GLAVIEUX, Rachid HAMDANE, Claude DEVIMEUX (**Picardie**) ;

MM. Bernard BARBET, Antoine LARANJEIRA, Bernard BESSON, Christian GUICHARD, Paul MICHALLET, Serge ZUCHELLO, Michel MUFFAT-JOLY, René MONTAGNIER, Charles CHERBLANC, Didier ANSELME, André DUNAND, Jean BANSILLON, Roland GOURMAND (**Rhône-Alpes**) ;

MM. Guy ROCH (**Guadeloupe**) ; Jean-Claude LABRADOR (**Guyane**) ; Samuel PEREAU (**Martinique**) ; Nomani OUSSENI (**Mayotte**) ; Gilles TAVERGEUX (**Nouvelle Calédonie**) ; Michel PAILLE (**Polynésie Française**) ; Jacky AMAMVILLE, Daniel MOULSON (**La Réunion**) ; Jean DE LIZARRAGA (**St-Pierre & Miquelon**).

Pour le Conseil Fédéral

Mme Marilou DURINGER-ERCKERT - MM. Jean-Pierre ESCALETES, Fernand DUCHAUSSOY, Michel PLATINI, René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, Guy CHAMBILLY, Jean-Marie LAWNICZAK, Jacques THEBAULT, Bernard SAULES, Jean-Claude PETITOT, Jacques LIENARD, Jean-Pierre HUGUES.

Excusés

MM. Bernard BACOURT, Jean FOURNET-FAYARD, Claude SIMONET, pour le Conseil Fédéral ; MM. les présidents ou représentants des clubs des Girondins de Bordeaux ; Toulouse F.C. (L1) ; AC Ajaccio ; Angers SCO ; LB Châteauroux ; Vannes O.C. (L2).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

Jean-Pierre ESCALETES - Président de la Fédération Française de Football

Je déclare ouverte cette Assemblée Fédérale du 13 décembre 2008, et je passe la parole, comme il est de tradition, à notre Directeur Général pour faire l'appel.

APPEL DES DELEGUES

Jacques LAMBERT - Directeur Général de la Fédération Française de Football

Merci Président. Vous êtes 274 inscrits, représentant 2 689 voix. A 9 h 02 se sont enregistrés 248 délégués représentant 90,5 % des inscrits, qui représentent 2 407 voix, soit 89,5 % de voix. Le quorum est largement atteint et l'Assemblée Fédérale peut valablement avoir lieu.

Jean-Pierre ESCALETES

Et bien sûr, nous accueillerons les quelques retardataires parmi lesquels doivent figurer notre ami Lilian Thuram. Quand Lilian va arriver, on pourra dire que le dernier est arrivé, car au niveau de l'Equipe de France - je parle sous le contrôle de Jean Verbeke – nous avons un baromètre extraordinaire. Une fois que Lilian était monté dans l'autobus, on pouvait partir, on savait que tout le monde était là. Fidèle à sa tradition, Lilian va arriver. Tout ça, c'est pour mettre cette Assemblée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 31 MAI 2008 (Publié dans sur le site www.fff.fr à compter du 11 septembre 2008)

Jean-Pierre ESCALETES

Mesdames, messieurs, il m'appartient d'abord de faire approuver le procès-verbal de l'Assemblée Fédérale du 31 mai dernier à Toulouse, qui a été publié sur le site www.fff.fr à partir du 11 septembre 2008.

Y a-t-il des remarques particulières à faire sur ce procès-verbal ?

Comme je ne vois personne se manifester, je considère qu'il est approuvé à l'unanimité des clubs, des associations et des représentants individuels présents. Je vous en remercie.

INTRODUCTION PAR JEAN-PIERRE ESCALETTES, PRESIDENT DE LA F.F.F.

Jean-Pierre ESCALETTES

En ce début d'Assemblée, nous avons traditionnellement une pensée pour ceux qui depuis six mois, et ils sont malheureusement toujours très nombreux, ont quitté ce monde, et le monde du football en particulier. C'étaient des amis. Je ne personnaliserais pas, mais je voudrais qu'en restant assis, sans manifestation excessive, nous ayons quelques secondes de recueillement pour penser à ceux et à celles qui ont été frappés, et parfois même aux amis et aux proches de ceux qui, dans cette salle, ont quitté ce monde. Merci.

Nous allons passer maintenant à quelque chose de plus agréable. Nous allons accueillir les anciens qui sont nombreux, qui nous font toujours l'amitié d'être là, qui sont très fidèles. Je vois, parmi les fidèles des fidèles, mon vieux compagnon de route – vieux dans le sens ancien – William Mitrano. Tout à l'heure, William va officiellement arrêter ses fonctions au sein du Comité d'Audit Interne. J'ai une pensée très amicale pour William et sa famille. J'espère qu'on le reverra encore dans nos Assemblées. En votre nom, je salue ce grand serviteur du football qui a toujours été à la pointe du combat pour défendre des principes, une philosophie et ce football amateur auquel il est très attaché. Je tenais devant tout le monde, William, à te rendre cet hommage que tu sais sincère.

Des vœux de rétablissement aussi à plusieurs personnes qui sont actuellement en difficulté. Tout à l'heure, j'aurai une lettre à vous lire de François Prat, qui traverse des moments assez délicats. Ça va mieux. Mais on pense à François et à tous ceux qui n'ont pas la chance d'être en pleine forme, comme vous tous et toutes, et d'être aujourd'hui au Méridien Étoile.

Dans cette introduction – je l'ai gardé pour la bonne bouche – nous avons l'honneur d'avoir une forte délégation de l'UEFA, présidée, dirigée, animée par son Président qui après moi va vous dire quelques mots. Michel m'avait dit, lors de son élection de l'autre côté du Rhin : quand est le renouvellement ? J'avais dit : on a encore le temps, en 2008. Je ne savais pas que c'était le 13 décembre ni que c'était ici. Il m'a dit : je serai là. Je n'ai pas appelé Michel en lui rappelant sa promesse. Et tout d'un coup, on m'a dit : il vient, il n'est pas tout seul. – Combien sont-ils ? Ils sont 3. Nous sommes très honorés, très fiers, Michel, que toi, Vice-président de la Fédération Française de Football, toi qui es le seul à ne pas être inquiet parce que tu seras membre du prochain Conseil Fédéral, puisque c'est la loi que tu le sois de droit, sans passer par les élections, tu es le plus décontracté des hommes. Et comme tu as toujours quelque chose d'important à nous dire, je voudrais qu'on écoute ton message, mais pas en tant que Michel Platini, Président de l'UEFA.

INTERVENTION DE MICHEL PLATINI, PRÉSIDENT DE L'UEFA

Michel PLATINI - Président de l'UEFA

Merci Jean-Pierre. Cher Président, chers amis, je ne savais pas que dans ma fonction de Président, je devrais faire autant de discours, c'est terrible. En français, ça va, mais quand c'est en anglais, c'est un peu plus difficile.

Aujourd'hui, c'est un vrai plaisir de faire un vrai discours avec vous, puisque je suis ici, dans ma famille.

C'était en juin 1966, ma première licence. Je m'en souviens comme si c'était hier. Les licences, à l'époque, c'étaient des cartons verdâtres, la photo avec les oreilles un peu décollées, le nom de mon club, l'AS Joeuf, inscription Ligue de Lorraine. Et le logo de la Fédération Française de Football, un logo avec un coq. Et ce coq m'a suivi toute ma carrière.

Nous sommes tous d'accord, ce n'est pas l'animal le plus beau, le plus noble qui soit, mais ça a été pour moi le plus fidèle puisque je l'ai retrouvé chaque année sur mes licences, et bien sûr sur tous les maillots bleus que j'ai portés. L'Equipe de France militaire, l'Equipe de France olympique amateur, les jeux olympiques de Montréal, le maillot des Bleus, le maillot des grands, le vrai maillot... C'est grâce à ce coq, cette Fédération, que j'ai connu beaucoup d'émotions, de joueurs bien sûr : l'Argentine en 78, Séville en 82, l'Euro 84, Guadalajara en 86. Et ensuite comme sélectionneur et comme dirigeant. Et c'est aussi grâce à ce coq et à la Fédération que je suis aujourd'hui Président de l'UEFA.

Quelques mots sur ce que je fais à l'UEFA. Depuis que je suis Président de l'UEFA, j'ai essayé d'imposer par le dialogue ma philosophie du football. Une philosophie qui, que je le veuille ou non, est forcément inspirée du football français, de l'éducation que j'ai reçue ici, parce que je crois qu'on est marqué par son environnement et par les valeurs que les éducateurs nous inculquent tout au long de notre formation.

J'ai donc essayé au cours de mes deux premières années de présidence de faire des réformes conformes à cette philosophie, conformes à mes convictions et conformes à mon programme, en rééquilibrant par exemple les compétitions de l'UEFA pour plus d'ouverture et d'équité, ou en réunissant toutes les familles du football autour de la même table pour des échanges d'écoute.

Pour l'avenir, mes priorités seront simples. Elles s'inspirent également de mon éducation et de cette culture française : instaurer un fair-play financier au niveau des compétitions de l'UEFA et protéger les jeunes et les clubs formateurs. Deux objectifs très importants et deux dossiers très complexes. Deux idées que j'ai déjà pu exposer aux représentants français du conseil stratégique, Messieurs Thiriez et Piat, ainsi qu'aux membres de l'UCPF lors d'une visite que nous avons organisée pour eux à l'UEFA.

Pour le fair-play financier, le raisonnement est simple : il faut essayer d'arriver à ce que les clubs qui participent aux compétitions de l'UEFA respectent à terme des règles qui soient les mêmes pour tous.

Les championnats nationaux ne sont pas du domaine de compétences de l'association que je préside et nous n'y toucherons donc pas.

Pour les compétitions de l'UEFA que nous organisons, nous avons par contre le devoir d'arriver à plus de justice. C'est une simple question d'éthique et de régularité. Vous me direz qu'il y aura toujours des clubs aux moyens financiers plus importants que d'autres, mais pour moi, ce n'est pas absolument un problème. Cela participe d'ailleurs, d'une certaine façon, de la magie du football. Ça permet de voir parfois les plus petits battre les plus gros – n'est-ce pas, Messieurs les Présidents de club ! En fait, ce que l'UEFA veut faire, et nous y réfléchissons sérieusement, c'est de renforcer notre système d'octroi de licences pour nos propres compétitions de club. Et c'est pour cette raison que j'ai mis en place il y a peu un groupe d'experts financiers indépendants qui réfléchissent sur ces questions.

Pour la protection des jeunes et de leurs clubs formateurs, là encore, nous nous battons pour faire avancer les choses. Mon idée et mon combat, c'est d'arriver à une interdiction des transferts internationaux des mineurs. Cette idée, je l'exposais encore hier à Athènes au cours d'une réunion des ministres des Sports des pays membres du Conseil de l'Europe, et je peux vous assurer que ces ministres et le Conseil de l'Europe soutiennent ce projet. Ils ont compris que l'on ne forme pas des joueurs pour les vendre mais pour les faire jouer.

Et que l'on ne les forme pas pour qu'ils deviennent seulement des bons footballeurs mais également des meilleures femmes ou des meilleurs hommes. Aujourd'hui, trop souvent des enfants de 12 ou 13 ans sont arrachés de leur culture et de leur milieu pour rejoindre des clubs en contrepartie d'un paiement. Comment pourrait-on tolérer ça ? Comment tolérer ce trafic ?

Mais nous nous heurtons ici aux règles de l'Union européenne et à certains de ses principes fondateurs. L'UEFA est légaliste et nous travaillons main dans la main avec les autorités européennes pour trouver des solutions. Nous avons bon espoir d'arriver à un accord satisfaisant car nous ne parlons pas ici d'entrave à la liberté de mouvement des travailleurs mais bien de protection d'une enfance en danger. C'est un combat dans lequel je m'engage très fort et qui intéresse tout particulièrement la France, pays formateur par excellence. En effet, trop de jeunes formés dans vos centres de formation partent dans des clubs étrangers avant même d'avoir pu s'épanouir, et sans garantie aucune de leur avenir. Attention, le problème ne se fait pas que dans ce sens-là. Trop de jeunes étrangers, souvent même d'autres continents, viennent en France tenter leur chance et sont laissés à l'abandon lorsqu'on estime qu'ils ne donnent pas satisfaction.

Je ne vais pas jouer les prolongations plus longtemps sur ce sujet car je sais que l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale est chargé et que vous n'êtes pas venus écouter un sermon du Président de l'UEFA. D'ailleurs, j'ai surtout envie d'enlever ce costume de Président de l'UEFA pour le remplacer pendant quelques minutes par celui du Vice-président de la FFF avec ce fameux coq sur le cœur.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, la Fédération, c'est pour moi des moments forts et des rencontres inoubliables, qui vous forgent un homme et qui vous changent un destin. Il y a eu bien sûr – on s'en souvient tous – Jacques Georges et Fernand Sastre. Nous ne devons pas les oublier. Deux visionnaires, deux grands serviteurs du football qui nous ont quittés trop tôt.

Et aussi Jean Fournet-Fayard, Claude Simonet, Jean-Pierre Escalettes : trois Présidents qui m'ont toujours accordé leur confiance et qui d'ailleurs ont toujours fait confiance aux joueurs, à des époques où les joueurs n'avaient pas vraiment voix au chapitre.

Au rayon des rencontres marquantes à la Fédération, mais dans un registre différent, il y a eu Michel Hidalgo. Nous avons connu tous deux nos premières sélections, c'était en mars 1976, Michel comme sélectionneur et moi comme joueur.

Il y a eu Jacques Lambert également. Auprès de Jacques, j'ai beaucoup appris pendant toute la préparation de l'organisation de la Coupe du Monde et je dois bien l'avouer, c'est peut-être – et je dis bien peut-être – un peu grâce à Jacques que le costume que je porte aujourd'hui n'est pas trop grand pour moi. Il a su m'accompagner dans mon évolution et m'encadrer dans un rôle qui ne m'était pas forcément destiné. Jacques, je ne sais pas si je dois te remercier ou t'en vouloir d'être là aujourd'hui, mais en tout cas, tu m'as aidé à préparer tout ça et à être ce que je suis, parce que ce n'est pas toujours facile d'être devant les gens et d'exposer ses ambitions. Merci Jacques.

Il y a eu mon père Aldo. Il faisait aussi partie de la Fédération, comme des millions d'autres passionnés et tant d'éducateurs bénévoles. Il faisait partie de cette base de la Fédération, de ce socle sur lequel on peut s'appuyer pour développer et construire, et sans qui rien n'est possible.

Si j'évoque mon père, ce n'est pas pour lui rendre hommage, autrement il va encore faire le barbeau dans les rues de Nancy à dire à Pablo Correa quelle tactique mettre en place pour gagner le match du soir. Si j'évoque mon père, c'est pour illustrer avant tout ces dizaines de millions de bénévoles essentiels à la Fédération, qui s'investissent quasiment chaque jour dans leur club de village, dans leur district, dans leur ligue, qu'il pleuve ou qu'il vente, et ce sans jamais rien attendre en retour. Ce sont ceux qui donnent sans même espérer recevoir. Ce sont ceux que vous représentez et que vous êtes aussi. Ceux qui transmettent des valeurs à nos enfants, des valeurs comme celle du respect : respect des règles, respect de l'adversaire, respect de l'arbitre, respect d'autrui, respect des différences. Et le respect de l'arbitre, c'est très important.

J'espère ne pas vous avoir donné l'image d'un nostalgique ou d'un vieux con... d'un vieux combattant, avec ce discours dans lequel j'évoquais quelques-uns de mes souvenirs et des personnes qui ont changé ma vie, chacun à sa façon. Je sais bien que je suis grand-père maintenant, mais je ne suis pas aussi vieux que ça quand même. Mon message, ce n'est pas : c'était mieux avant. Au contraire. Aujourd'hui, je pense simplement que je vais couper le cordon ombilical avec la Fédération Française de Football après 50 ans d'histoire commune. Bien sûr, je l'ai quittée un peu le 26 janvier 2007, le jour de mon élection à la présidence de l'UEFA. En effet, depuis cette date, je ne suis jamais allé à un Conseil Fédéral afin d'éviter des conflits d'intérêt. Mais aujourd'hui, c'est un peu l'officialisation de mon départ. La fin, ou en tout cas la mise entre parenthèse d'une belle aventure, d'une très belle aventure.

L'équipe de France a eu dans son histoire des grands numéros 10 et elle en aura encore. Je suis sûr que la relève est assurée. Elle a eu des grands dirigeants, elle en aura encore. Je me fais encore moins de soucis. Le Conseil Fédéral, quant à lui, je ne sais pas vraiment s'il a eu des représentants de sportifs d'élite de qualité, mais en tous les cas, je sais qu'il va en avoir un maintenant en la personne de Lilian Thuram. Lilian, je suis fier que ce soit toi qui me succèdes à ce poste. Quitter le terrain pour assumer de telles responsabilités n'est pas une chose très facile. Je crois qu'il y a tellement d'autres options plus glamour qui s'offrent à un champion de ton rang qui vient de raccrocher. Mais c'est une décision qui t'honore. Il faudra que tu t'investisses et que tu saches faire entendre ta voix, car le football français et le football en général ont besoin de ses anciens joueurs. De sa base, de ses bénévoles et de ses joueurs. Lilian, porter le maillot bleu, c'est une fierté, l'honneur suprême et l'apothéose pour un joueur.

Mais défendre les valeurs qui sont derrière ce symbole et ce jeu en général en s'investissant dans les instances, c'est encore un plus grand honneur. Cela procure encore plus de fierté. Et aussi plus de responsabilités. Je te souhaite donc très bonne chance.

Et pour conclure, bonne chance aussi à Jean-Pierre pour son nouveau mandat, si jamais bien sûr tu es réélu. J'ai entendu dire que la partie n'était pas jouée d'avance car les concurrents sont très nombreux... !

Merci beaucoup, ça m'a fait plaisir de vous revoir.

Jean-Pierre ESCALETES

Merci Michel pour ces mots du cœur. Je sais que tu es sincère et que tu n'es pas un homme de langue de bois, loin de là.

Je passe la parole à mon ami Henri Monteil en tandem avec le Directeur Général, pour le rapport moral du Secrétaire général de la Fédération Française de Football.

RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2007/2008

Henri MONTEIL - Secrétaire Général de la Fédération Française de Football

Merci Président.

Monsieur le Président de l'UEFA, Monsieur le Président de la FFF, Messieurs les Présidents de la Ligue de Football Professionnel, Monsieur le Président de la Ligue du football amateur, Messieurs les Présidents, Mesdames, chers collègues et amis

Une nouvelle fois, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve à Paris à l'occasion de l'Assemblée Fédérale d'hiver qui, outre l'examen des rapports et des textes, sera consacrée à l'élection du Conseil Fédéral et du Président de notre Fédération. Permettez-moi de vous saluer très chaleureusement, représentants de l'UEFA, du Conseil Fédéral, de la Ligue de Football Professionnel, de la Ligue du Football Amateur, des Ligues, des Districts et des familles, vous qui défendez avec ardeur et efficacité les intérêts de la première discipline de notre pays.

Le rapport d'activité de la saison 2007/2008, qui se veut en accord avec le Directeur Général de notre Fédération et ami, le rapport moral vous a été adressé en même temps que la convocation à notre Assemblée de ce jour. Aujourd'hui, je vais me contenter d'insister sur quelques points abordés dans ce rapport.

La nomination de Gérard Houllier comme Directeur Technique National, qui a répondu au souhait de notre Président. Un nouveau souffle anime dorénavant notre DTN, une DTN ambitieuse, avec notamment la mise en place des nouvelles catégories d'âge qui correspondront à celle de l'UEFA. Jean-Pierre Escalettes le confirmera tout à l'heure, l'arrivée de Gérard Houllier restera un point très positif du mandat qui s'achève. La gestion du Centre Technique National Fernand-Sastre de Clairefontaine, qui a fêté ses 20 ans, se devait d'évoluer.

Le groupe de travail chargé de l'examen de ce dossier a opté pour la création d'une cellule de gouvernance restreinte, cellule qui remplacera l'actuel conseil de gestion et qui sera mise en place très prochainement.

La Fondation du Football a été lancée le 27 février 2008. La démarche de notre Fédération traduit sa volonté d'inscrire le football dans son environnement social et humain, de dépasser le seul cadre du sport de compétition et de souligner la dimension éducative de la première discipline sportive de notre pays.

L'arbitrage : comme je l'ai souligné, il fait fréquemment la Une des journaux, rarement pour le mettre à l'honneur, souvent pour le dénigrer. Certaines attaques s'apparentent à des tentatives trop évidentes de déstabilisation de la DNA.

Je voudrais rappeler haut et fort la position du Conseil Fédéral et de son Président. Jamais la Fédération n'abandonnera à qui que ce soit, sous quelque pression que ce soit, la direction, la gestion ou la conduite de l'arbitrage, y compris l'arbitrage des championnats professionnels.

Cette position est l'application stricte des directives formelles de la FIFA et de l'UEFA. C'est une donnée invariante de la politique fédérale. Elle constitue la meilleure garantie de l'indépendance, de l'impartialité et de la crédibilité du corps arbitral. L'arbitrage a connu des moments difficiles. Je ne connais qu'une seule réponse : l'action. Une action qui passe par une meilleure communication des avancées exceptionnelles qui ont eu lieu au cours du mandat qui s'achève.

En tout cas, l'arbitrage mérite une autre note que celle qui lui a été attribuée par un journal sportif : 2/10. C'est peut-être celui qui l'a noté qui méritait cette note. La Task force de l'arbitrage professionnel, cette instance souhaitée par la FFF et la LFP, par ses deux présidents, dont la mission se terminera le 31 décembre 2008, a permis de soumettre au Conseil Fédéral toute proposition ou recommandation tendant à l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats professionnels. Elle a notamment examiné les questions liées au statut, au recrutement, à la formation, à l'évaluation et à la carrière des arbitres et assistants. Huit propositions d'action ont été validées par le Conseil Fédéral dont la mise en œuvre doit être assurée par les instances compétentes en matière d'arbitrage – je cite – "le Conseil Supérieur de l'Arbitrage et la Direction Nationale de l'Arbitrage". Gérard Ernault, ancien directeur de la rédaction de France Football animait cette instance. Il doit être remercié pour sa totale implication.

La création de l'Institut de Formation du Football. Cet organisme permettra de fédérer, d'organiser et de développer toutes les formations que notre instance fédérale est en mesure aujourd'hui, et surtout demain, d'offrir à ses éducateurs, cadres techniques, arbitres, dirigeants, collaborateurs salariés de la FFF, mais aussi à ses Ligues et à ses Districts. Les objectifs majeurs ont été définis : être un pôle d'excellence, être fédérateur, être prospectif et international. Ce sont des objectifs qui satisfont pleinement notre Président Christian Teinturier qui a été chargé d'animer cet institut.

L'équipe administrative de notre Fédération. Je me dois de la remercier pour sa compétence, notamment celui qui l'anime, Jacques Lambert, le Directeur Général. Il a mis en place un nouveau statut, un statut qui n'avait pas évolué depuis plusieurs années. Lors de sa présentation devant le Conseil Fédéral, Jacques Lambert a souligné qu'il s'agissait d'une nouvelle étape dans l'actualisation et la modernisation des textes régissant la gestion des ressources humaines au sein de notre Fédération.

J'arrêterai là mon intervention. Notre Président reviendra lors de son allocution sur le bilan de la présente mandature, mettant en évidence, avec le talent qu'on lui connaît, les réussites mais aussi les points noirs qui obscurcissent notre discipline sportive. Bien entendu, c'est primordial, il tracera les pistes de notre action pour la prochaine mandature.

Mon cher Président, mes chers amis, j'ai la conviction que cette nouvelle mandature sera riche d'initiatives et de réalisations pour le plus grand bien de la première discipline sportive de notre pays.

La mandature qui s'achève nous a laissé de splendides images. Elle ne saurait se résumer à celles-ci. En effet, l'image, nous le savons, peut être trompeuse ou tronquée. Il faut l'analyser, la décrypter, l'expliquer. Or, si nous allons au-delà de l'image, il apparaît que notre mandature ne manque pas de contenu : quatre années de réalisation, de construction nationale et européenne. C'est là une réalité dont nous pouvons collectivement être fiers. Jean-Pierre Escalettes vous dira tout à l'heure qu'il reste beaucoup à faire.

Je ne doute pas qu'aux côtés du Conseil Fédéral, de la Ligue de Football Professionnel et de son Président Frédéric Thiriez, et bien entendu de la Ligue du Football Amateur et de son Président Fernand Duchaussoy, vous serez présents pour relever les défis avec énergie et enthousiasme. Je connais, pour être l'un des vôtres, votre engagement en faveur de notre Fédération, dont vous incarnez l'excellence. Vous contribuez grandement à faire évoluer notre instance fédérale en mettant en œuvre et en accompagnant les actions qui permettront de se projeter vers l'avenir. Soyez-en sincèrement remerciés.

Je vous remercie de votre attention.

Dans le rapport d'activité, il y a une petite coquille. La Coupe de France, ce n'est pas l'Olympique Lyonnais qui a gagné, mais bien l'Olympique de Marseille. Excusez-nous.

Jean-Pierre ESCALETES

L'ordre du jour appelle bien sûr le rapport financier pour la saison 2007/2008, achevée au 30 juin dernier. Généralement, quand on arrivait à ce moment de l'Assemblée, il y a quelques années, il y avait un petit pincement de cœur. Là, vu la note qui a été attribuée hier, je crois qu'on peut passer avec sérénité la parole à Bernard Desumer.

RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON 2007/2008

1. Rapport financier du Trésorier Général

Bernard DESUMER - Trésorier de la Fédération Française de Football

Monsieur le Président de l'UEFA, Monsieur le Président de la Fédération Française de Football, mes chers amis, il m'appartient de vous présenter les comptes de l'exercice 2007/2008. Si vous le permettez, je vais avant cela, vous rendre compte de l'utilisation des fonds mis à notre disposition par la Ligue du Football Professionnel dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI).

La dotation allouée au titre de la saison 2007/2008 s'élevait à 15 240 000 €, ce qui porte, depuis la mise en place du FAI, l'ensemble de ses ressources à 77 730 000 €.

Au 30 juin 2008, les financements accordés s'élèvent à 75 099 057 €. Il existe donc au 30 juin 2008 un solde positif de 2 630 943 € qui reste à la disposition du football amateur dans le cadre des nombreuses actions entreprises par la Ligue du Football Amateur.

Nous en venons maintenant à la présentation des comptes de l'exercice 2007/2008. Exercice qui a été marqué par trois faits majeurs. D'une part, le calendrier de l'équipe de France, qui a été au cours de cette saison 2007/2008 particulièrement étoffé puisque, sans compter notre participation à l'Euro 2008, notre équipe de France a disputé, au cours de la saison, 12 rencontres, dont 7 matchs en France et 5 matchs à l'étranger.

D'autre part, dans ces comptes 2007/2008, nous avons inclus la participation de notre équipe de France à l'Euro 2008, puisque cette compétition a pris fin avant le premier juillet 2008.

Troisième et dernier fait marquant : la création, comme l'a précisé notre Secrétaire Général Henri Monteil, de l'association de préfiguration de la Fondation du Football.

Nos recettes au cours de cet exercice se sont élevées à 196 900 000 €

L'essentiel de ces recettes provient :

- ✓ des redevances télé qui se sont élevées à 78 600 000 €
- ✓ des contrats de partenariat pour 42 800 000 €

Comme vous pouvez le constater, ces deux postes représentent à eux seuls près des deux tiers de nos recettes.

La billetterie, la contribution de la Ligue du Football Professionnel, les recettes provenant de la vie fédérale, des manifestations exceptionnelles ainsi que des transferts de charge, représentant le dernier tiers de nos recettes.

Si nous procédons à une comparaison avec l'exercice précédent, nous constatons qu'après avoir neutralisé ce que j'appelle les recettes exceptionnelles, nos produits ont augmenté de 21 800 000 €, puisqu'ils sont passés de 163 500 000 € à 185 300 000 €.

Cette progression est, pour l'essentiel, le fruit des recettes télé qui se sont améliorées de 13 000 000 € du fait d'un calendrier sportif particulièrement favorable. Par ailleurs, nos recettes partenariales augmentent de 2 300 000 €.

Les contributions de la Ligue du Football Professionnel ont pour leur part augmenté de près de 2 000 000 € et nos produits financiers de 1 200 000 €. Enfin, la refacturation des frais des arbitres officiant en Ligue 1 et Ligue 2 engendre une recette complémentaire de 5 600 000 €.

Pour ce qui est des charges de l'exercice (dont la présentation vous est faite par pôle d'animation), le Pôle Terrain (qui regroupe les Sélections Nationales, la Direction Technique Nationale, la Direction Nationale de l'Arbitrage et le Centre Technique National Fernand Sastre) se taille la part du lion avec une dépense globale de 84 400 000 €, soit 44 % de nos charges.

L'autre poste important est constitué par le Pôle Juridique et Sportif, essentiellement sportif d'ailleurs en terme de dépenses, dans la mesure où le service juridique ne représente que 2 000 000 d'euros dans le montant qui est affiché. Le reste étant imputable à l'organisation des différentes compétitions gérées par la Fédération, pour un montant global de 39 800 000 €.

Ces deux postes, Pôle Terrain et Pôle Juridique et Sportif, représentent les deux tiers de nos charges.

Les autres dépenses sont consacrées :

- ✓ aux services communication et relations internationales ;
- ✓ à la gestion et au développement ;
- ✓ au football amateur ;
- ✓ aux compétitions exceptionnelles ;
- ✓ aux transferts de charges et impôts sur les sociétés.

Si nous procédons à une comparaison avec la saison précédente, nous constatons, en neutralisant les dépenses exceptionnelles, que nos charges ont progressé de 16 millions d'euros, passant de 161 700 000 € à 177 700 000 €.

Dans le rapport qui vous a été adressé, le Trésorier Général affirme que nous maîtrisons parfaitement nos dépenses. Vous êtes en droit de vous interroger sur la fiabilité de cette affirmation dans la mesure où nous constatons une progression de 10 % de nos frais généraux.

Cette hausse est essentiellement due au calendrier de notre équipe de France qui engendre une charge complémentaire s'élevant à 8 400 000 € (acquisition de droits télé pour 1 300 000 € supplémentaires, versements au profit de nos différents partenaires pour 6 300 000 €).

D'autre part, l'indemnisation des arbitres de Ligue 1 et Ligue 2 dont je vous ai parlé tout à l'heure crée une charge équivalant à la recette enregistrée, soit 5 600 000 €. Enfin, nous avons effectué une dotation d'un montant de 1 000 000 € pour le lancement de l'association de préfiguration de la Fondation du Football.

L'addition de ces trois postes, représente un total de 15 millions d'euros, pour une augmentation total de charges de 16 000 000 €.

Au global, le résultat de l'exercice 2007/2008 laisse apparaître un bénéfice net de 5 600 000 € dans lequel :

- ✓ le résultat d'exploitation s'élève à 6 900 000 € ;
- ✓ le résultat financier est de 700 000 € ;
- ✓ le résultat exceptionnel ressort à 1 400 000 €.

Il convient de relever que nous avons constitué une réserve spéciale de participation pour les salariés à hauteur de 600 000 € ainsi qu'une provision pour le versement de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 800 000 €. Ce qui revient à dire que le résultat, avant impôt et versement à la réserve spéciale de participation, est de 9 000 000 €.

2. Présentation du bilan de la mandature

Nous arrivons en fin de mandature et je profite de cette occasion pour vous présenter un bilan financier des quatre années passées.

Trois éléments me semblent devoir être mis en exergue :

- ✓ le redressement financier opéré ;
- ✓ la professionnalisation de l'outil de travail fédéral ;
- ✓ le renforcement des aides au football amateur.

En 2004/2005, nous avons enregistré un résultat négatif de : - 9 800 000 €
En 2007/2008, ce résultat est positif de : 5 600 000 €.

Ce redressement, que l'on peut qualifier d'exceptionnel, a été rendu possible par la renégociation du contrat de mandat nous liant avec Sport Five, le résultat de la consultation se rapportant aux droits télé pour la période 2006/2010, l'augmentation des recettes partenariales et enfin par une bonne maîtrise de nos charges de fonctionnement.

Le résultat consolidé auquel nous parvenons au terme de cette mandature s'élève à 4 900 000 €.

Pour ce qui est de l'évolution des produits et des charges, nous retiendrons que :

- en 2004/2005, nos produits s'élevaient à 114 200 000 €, pour des charges de 125 700 000 €.
- en 2005/2006, nous constatons un redressement net qui nous permet d'afficher une situation positive.
- en 2006/2007, nos recettes ont progressé de 36 600 000 €, essentiellement du fait du nouveau contrat de droits télé (+ 25 millions €).
- en 2007/2008, la progression de nos recettes s'est poursuivie (+22 200 000 € dont 13 000 000 € au titre des droits télé).

Si nous analysons l'origine de notre chiffre d'affaires, nous constatons que nos recettes proviennent pour l'essentiel :

- ✓ des redevances télé ;
- ✓ des recettes partenariales ;
- ✓ de la billetterie ;
- ✓ des contributions de la Ligue du Football Professionnel.

Nous constatons aussi que les recettes télé connaissent une véritable explosion depuis 2006/2007.

Comme en 2004/2005, ces quatre postes représentaient 80 % de nos recettes. Toutefois, les droits télé passent de 34 % à 42 % au détriment des recettes partenariales qui chutent de 32 % à 23 %.

Pour ce qui est des charges, les quatre postes les plus consommateurs de dépenses sont :

- ✓ les frais de personnel ;
- ✓ les reversements aux intermédiaires ;
- ✓ les charges de gestion courante ;
- ✓ les frais de transport.

Notons la véritable explosion des reversements aux intermédiaires qui s'explique par l'augmentation très forte de nos recettes télé ainsi que de nos contrats de partenariat. En valeur absolue et à l'exception des reversements aux intermédiaires qui passent de 16 % à 22 %, les autres postes de dépenses diminuent comparativement au chiffre d'affaires que nous réalisons.

Je voudrais tout particulièrement signaler la baisse importante du poste Frais de personnel, qui passe de 17 % à 13 % de notre chiffre d'affaires, malgré les embauches qui ont été réalisées ces deux dernières années.

Pour terminer sur ce bilan de la mandature, je vous laisse prendre connaissance du tableau retraçant l'évolution de notre résultat. La courbe rouge représente le résultat dégagé. En 2004/2005, celui-ci est négatif de 9 800 000 €. La quasi totalité de cette perte est le fait d'une exploitation déficitaire puisque le résultat d'exploitation est, à lui seul, négatif de 9 500 000 €. À partir de 2005/2006, la situation se redresse très nettement, essentiellement parce que le résultat d'exploitation redevient positif. Je crois que c'est un encouragement fort pour nous de constater qu'en 2007/2008, ce résultat d'exploitation affiche un excédent de 6 900 000 €.

La deuxième remarque concerne la professionnalisation de l'outil fédéral. Grâce à l'acquisition et l'aménagement de notre nouveau siège social, la réhabilitation du Centre Technique National Fernand-Sastre, pour lequel le Conseil Fédéral a autorisé, en juillet 2006, trois tranches de travaux pour un montant global de 9 000 000 € et enfin par la mise en place du projet d'entreprise qui vous a été présenté, il y a deux ans, par Jacques Lambert, et qui vise à adapter l'organisation et les compétences humaines de notre Fédération aux exigences de son activité.

Troisième volet : le renforcement des aides au football amateur.

Ici, les domaines d'intervention sont nombreux. Je rappellerai succinctement la création des postes de conseillers en football d'animation, l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux contrats d'objectifs, la progression des aides aux clubs évoluant dans les compétitions nationales, le financement des mini-terrains et des terrains synthétiques, le financement de l'équipement informatique de nos clubs, la mise en place de la visioconférence, sans oublier la prise en charge des coûts d'exploitation des sites internet des Ligues et des Districts, ainsi que de FOOT 2000.

Les aides au football amateur ont considérablement augmenté au cours de cette mandature puisque, globalement, elles sont passées de 25 800 000 € à 44 300 000 €. Une analyse plus fine nous permet de constater que les aides au fonctionnement des Ligues et des Districts sont passées de 6 800 000 € à 13 600 000 €.

Les aides à l'emploi ont progressé de plus de 50 %, (2 600 000 € à 4 400 000 €).

L'aide à la "structuration" des Ligues et Districts est passée de 2 100 000 € à 5 300 000 €, avec un effort tout particulier sur l'équipement informatique et la mise à disposition de la visioconférence.

Les aides aux collectivités, par le biais du Fonds d'Aide à l'Investissement, sont passées de 10 800 000 € à 14 500 000 €. Les aides aux clubs disputant les compétitions nationales, de 3 500 000 € à 6 500 000 €.

Globalement, nous retiendrons qu'au cours de cette mandature, les aides apportées par la Fédération au football amateur s'élèvent à 144 800 000 €.

Pour terminer, ouvrons une petite lucarne sur les grands chantiers qui nous attendent au cours des quatre prochaines années :

- ✓ attribution des droits de retransmission télé, qui devront être renégociés pour la période 2010/2014 ;
- ✓ renégociation de nos principaux contrats de partenariat ;
- ✓ renégociation de la convention qui nous lie avec le Stade de France. Certes, elle n'entrera en vigueur qu'en 2013, c'est-à-dire lors du prochain mandat, mais c'est au cours de cette mandature que ce dossier devra être traité ;
- ✓ entrée en vigueur du nouveau contrat équipementier au 1^{er} janvier 2011, qu'il va falloir bien préparer ;
- ✓ renégociation du protocole d'accord financier avec nos amis de la Ligue du Football Professionnel ;
- ✓ candidature de notre pays et de notre Fédération à l'organisation de l'Euro 2016.

Les rendez-vous importants se révèlent par conséquent nombreux, dans une conjoncture économique et sociale difficile, dont on ne sait pas trop ce qu'elle nous réservera et dans un domaine qui relève, de surcroît, de la glorieuse incertitude du sport, qui fait que nos recettes sont fortement dépendantes des résultats de notre Equipe de France.

Je crois toutefois que, malgré les incertitudes relevées, les difficultés qui nous guettent et l'importance des dossiers qui nous attendent, nous avons aujourd'hui, tant au niveau de nos élus qu'au niveau de nos salariés, la capacité de relever les défis qui nous attendent.

Je vous remercie de votre attention.

3. Rapport du Comité d'Audit Interne

Olivier BOUDET - Comité d'Audit Interne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais vous donner lecture du rapport du Comité d'Audit Interne.

Depuis la dernière Assemblée Fédérale du mois de juin 2008 à Toulouse, le Comité d'Audit Interne s'est réuni trois fois en présence du Trésorier Général, de la Direction des Services Financiers et des Commissaires aux Comptes.

Le 19 septembre, nous avons étudié et validé la comptabilisation ainsi que les implications fiscales du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour sa mise en œuvre au 1^{er} juillet 2008, en remplacement du Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI), suite à la note explicative rédigée par Maître Bernard Dumas, avocat.

Le 10 octobre, nous avons participé à la réunion d'arrêté des comptes annuels du 30 juin 2008. Ces comptes font ressortir un résultat net excédentaire de plus de 5 millions d'euros, après un montant d'impôt sur les bénéficiaires d'un peu moins de 3 millions d'euros. Ce résultat permet d'atteindre un montant de capitaux propres de 53 millions d'euros, à rapprocher de l'encours d'emprunt de 23 millions d'euros. Nous apprécions à sa juste valeur le redressement financier réalisé pendant ces trois derniers exercices, et nous tenons à rendre hommage à l'équipe dirigeante, avec une mention particulière à son Trésorier Général. Nous tenons à vous informer également que les comptes annuels de cet exercice ont été produits aux services fiscaux dans les délais impartis.

Le 6 novembre, nous avons assisté à la restitution des travaux réalisés par le collège des Commissaires aux Comptes sur l'analyse du contrôle interne effectué au cours du présent exercice, qui ont porté sur les processus liés :

- ✓ à la trésorerie ;
- ✓ aux investissements ;
- ✓ à l'organisation de la fonction comptable ;
- ✓ aux dépenses externes ;
- ✓ aux recettes de fonctionnement du Centre Technique National Fernand-Sastre de Clairefontaine ;
- ✓ à la paie et au personnel ;
- ✓ aux recettes issues du contrat partenaire, de la billetterie des matchs de l'équipe de France et des matchs de la Coupe de France.

Ces travaux ont mis en avant les avancées significatives, avec la formalisation de certaines procédures, et ont permis de fournir un certain nombre de recommandations et de pistes de travail pour continuer à bien évoluer dans ce domaine. Nous avons constaté avec beaucoup de satisfaction la nette amélioration des relations entre les Commissaires aux Comptes et l'ensemble des intervenants de la Fédération.

En dehors de ces différentes réunions, nous avons donné notre avis sur différents points particuliers pour lesquels nous avons été sollicités.

Pour conclure, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008, et nous adressons tous nos encouragements au prochain Conseil Fédéral, pour poursuivre la politique de maîtrise des charges impulsée depuis ces dernières années.

Ce rapport a été rédigé par Olivier Boudet, Dominique Debreyer, William Mitrano et Paul Soucasse.

4. Rapport des commissaires aux comptes

Alain BURETTE

C'est la dernière année où nous sommes deux : Julien Quaglia pour KPMG et Alain Burette pour la SEC Burette. Nous nous sommes partagés la lecture des rapports. Étant donné que nous sommes deux et qu'il y a deux rapports, ce n'était pas trop compliqué à partager. Julien Quaglia va vous lire le rapport général et j'aurai l'honneur de vous présenter le rapport spécial sur les conventions règlementées.

Julien QUAGLIA

Après la lecture du rapport du comité d'audit effectué par Olivier Boudet, il serait surprenant que notre rapport général sur les comptes annuels prenne le contre-pied, pour reprendre l'expression footballistique, de cette opinion qui vient d'être exprimée devant vous.

Notre rapport général vous a été communiqué avec le rapport financier de la saison 2007/2008, et vous l'avez page 5. Avec votre autorisation, je ne le lirai pas dans sa globalité, mais je ferai simplement un bref commentaire.

C'est un rapport en trois parties qui donne l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et pour cette partie qui est essentielle, il est dit que nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, que ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

À l'issue de nos travaux d'audit, nous avons obtenu la conviction nous permettant de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération, à la fin de cet exercice.

Les deuxième et troisième parties comportent une justification de nos appréciations, et le commentaire est assez simple : nous avons depuis deux ans entrepris un travail important de revue de l'ensemble des principes comptables, pour voir comment étaient traduits dans les comptes les principaux contrats de la Fédération, et ce travail est encore en cours.

Deuxièmement, nous avons fait une revue complète des procédures, qui n'est pas totalement terminée – c'est un plan sur 3 ans – et grâce la coopération de l'ensemble des services, nous arrivons au bout d'un travail un peu long, un peu lourd, mais qui permet je crois d'obtenir des principes d'organisation satisfaisants, et donc de donner des opinions de régularité et de sincérité des comptes.

La troisième partie de notre rapport concerne les vérifications et informations spécifiques. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur ce point. Voilà les conclusions de notre rapport général.

Alain BURETTE

En ce qui concerne les conventions réglementées, nous n'avons pas de conventions nouvelles sur l'exercice.

Nous avons une convention antérieurement autorisée, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice. Il s'agissait d'avance de frais de justice pour un montant de 39 544 €. Voilà pour le rapport spécial. Merci de votre écoute.

5. Approbation des comptes de l'exercice 2007/2008

Jean-Pierre ESCALETES

Vous venez d'entendre Messieurs Boudet, Burette et Quaglia. S'il y a des questions auxquelles on pourrait répondre ou des précisions à apporter, manifestez vous avant que je ne vous dise de prendre votre petite machine pour faire un essai de vote sur l'approbation des comptes pour l'exercice 2007/2008.

Jean Lapeyre va vous dire exactement ce qu'il faut faire.

Jean LAPEYRE - Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Juridiques

Juste quelques précisions. N'oubliez pas de bien introduire la carte dans le boîtier. Cela paraît évident, mais nous nous sommes aperçu à la table de contrôle que toutes les cartes n'ont pas été introduites dans le boîtier.

Ensuite, en ce qui concerne le vote aussi bien des éléments financiers que des textes, la procédure est beaucoup plus simple que ce que nous verrons pour les élections :

- ✓ Soit oui : touche 1 ;
- ✓ Soit non : touche 2.

Jean-Pierre ESCALETES

Et si vous ne votez pas, c'est une abstention. Le vote est ouvert.
1 si vous êtes d'accord avec tout ce que nous venons de vous dire, 2 si vous le refusez.
Le nombre de votants s'affiche et il doit atteindre 260 personnes.

Merci Bernard, merci les Services Financiers, merci Noël Le Graët, merci Jacques Lambert, tous ceux qui ont participé, du côté colonne recettes, du côté colonne dépenses, maîtrise des charges, de cette conclusion dont je suis très fier. Le 12 février 2005, le sourire n'était pas le même.

ADOpte A 99,1 %

6. Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau

Bernard DESUMER

Je voudrais vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée à travers ce vote. Je vous propose d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

Jean-Pierre ESCALETES

Proposition acceptée à l'unanimité.

7. Nomination des membres du Comité d'Audit Interne

Jean-Pierre ESCALETTES

Tu as à officialiser la reconduction de notre ami Olivier Debreyer.

Olivier BOUDET

Nous vous proposons le renouvellement pour Dominique Debreyer et moi-même, et la nomination de Paul Soucasse et Daniel Bourlier. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Daniel Bourlier est un ancien inspecteur des impôts. Paul Soucasse est expert-comptable. Dominique Debreyer est expert-comptable, ainsi que moi-même.

Jean-Pierre ESCALETTES

Pas d'opposition. Donc, vous aurez encore pendant quatre Assemblées à écouter le rapport d'Olivier concernant l'audit interne. Merci beaucoup.

ALLOCUTION DE JEAN-PIERRE ESCALETTES

Jean-Pierre ESCALETTES

Avant de vous faire le discours-bilan sur quatre années, je voudrais, en avant-première, tirer un grand chapeau à cinq membres du Conseil Fédéral, le Club des 5, qui arrêtent, avec qui nous avons travaillé pendant quatre ans de façon extrêmement constructive, dans un débat tout à fait ouvert, où chacun a pu s'exprimer, où ces messieurs, comme d'autres, n'étaient pas toujours d'accord avec le Président car ils auraient eu tort d'être toujours d'accord avec le Président.

Je voudrais qu'on salue Carlo Molinari qui pendant quatre ans a représenté le football professionnel et l'UCPF au sein de ce Conseil Fédéral, qui a toujours été un homme pondéré, de grand secours, un ami et avec sa fibre humaniste, nous regretterons beaucoup Carlo.

À côté de Carlo, un autre Président qui faisait un peu plus de bruit que Carlo, mais qui était tout aussi sympathique et passionné. Il reste toujours à la tête de son club de l'AJ Auxerre, il s'agit de notre ami Jean-Claude Hamel.

La restructuration du département médical a fait que, par une sorte de jeu de chaises musicales, Jean-Claude Petitot a laissé la place à la candidature de Pierre Rochcongar, pour lequel vous allez vous manifester tout à l'heure. Sachez que Jean-Claude va continuer à travailler avec nous dans ce domaine médical, qui est pour moi très important. Jean-Claude a toujours été lui aussi un homme pondéré, de grand secours. Et c'était bon d'avoir un cardiologue au sein du Conseil Fédéral, vu l'âge canonique de la plupart des membres – d'après ce qu'on a lu dans la presse. On va essayer de faire sans cardiologue à partir de maintenant. Merci Jean-Claude Petitot pour tout ce que tu as fait.

Voyons maintenant nos deux indépendants. Un compagnon de longue date au niveau de la Fédération Française de Football en tant qu'administratif, en tant que Directeur Général Adjoint qui, pendant quatre ans, est venu continuer son œuvre en faveur du football, lui aussi avec beaucoup de discrétion, avec beaucoup d'humilité mais beaucoup d'efficacité. C'est un homme qu'on ne présente pas, c'est un homme en or, qui s'appelle Jean-Pierre Georges.

And last but not least, mon vieux complice depuis très longtemps, qui a dirigé une grande ligue au nord de Paris, du côté de la Normandie. J'ai toujours un peu de trémolos dans la voix quand je pense que je vais cesser ma collaboration presque quotidienne avec notre ami Bernard Bacourt. Nous avons vécu des moments d'intense complicité.

Le Club des 5 est refermé. Espérons qu'ils seront toujours à côté de nous et que ceux que vous allez choisir tout à l'heure quand vous voterez seront au niveau de ceux qui ont cessé leurs fonctions aujourd'hui au sein de ce Conseil Fédéral.

Monsieur le Président de l'UEFA, Michel Platini, Messieurs les Présidents, que ce soit de la Ligue Amateur, la Ligue Professionnelle, Frédéric, Fernand, mes chers Présidents, mes chers amis, mesdames, messieurs, presque quatre ans déjà et jamais je n'avais imaginé un tel tourbillon, un tel mélange de joie et de peine, une telle importance accordée à notre sport, au mépris parfois de drames et de crises qui agitent notre univers instable et qui me semblent par moments plus importants que le football.

Il m'appartient donc de faire le bilan de quatre saisons de lutte – je dis bien de lutte – et de mettre en évidence les satisfactions, les points noirs qui obscurcissent notre horizon et de tracer les pistes de notre action à venir. Je vais le faire avec réalisme, mais surtout avec beaucoup de retenue. Car si j'ai appris quelque chose au cours de ce mandat, c'est, en plus de la patience – qui n'est pas forcément ma vertu première – la conviction de la fragilité de nos certitudes, sans cesse battues en brèche par les faits, par les événements et par les contre-pieds de l'actualité.

Les satisfactions, il y en a eu quand même :

Les sélections nationales

On va commencer par toutes les nuances du bleu que les médias aiment bien. Il y a les bleues avec un e à la fin, les bleus sans e, il y a les bleuets, les bleuettes. Et on oublie souvent toutes ces nuances pour se focaliser sur l'équipe A, qui est bien sûr la plus importante.

Le bilan de notre équipe A est contrasté, on y reviendra tout à l'heure. Ce n'est pas forcément dans la colonne satisfaction. Mais cet Euro 2008 ne doit pas occulter deux qualifications successives – ça ne s'était jamais fait – même si elles ont été douloureuses, pour des compétitions internationales. Et le Mondial 2006 que nous avons quand même tendance à oublier, même si ce n'est pas allé tout à fait au bout. Mais enfin, si nous étions toujours finalistes du Mondial dans les années à venir, ça ne serait pas si mal !

Ceci ne doit pas occulter les résultats globaux des autres sélections, y compris bien sûr les féminines, avec le dernier point d'orgue au Chili il n'y a pas si longtemps, cette 4^e place des moins de 20 ans.

Sur les dix dernières saisons – je suis là en contradiction avec ce que j'ai pu lire hier et je parle sous le contrôle de Gérard Houllier – un bilan chiffré de toutes ses sélections place la France tout en haut de la hiérarchie, pas loin derrière l'Espagne, qui est le critère numéro 1 en ce qui concerne les résultats des sélections nationales de jeunes. La relève est assurée, la relève est enviée. 241 joueurs français formés dans nos clubs évoluent à l'étranger. On est un peu le centre de formation de l'Europe, même si nos Espoirs n'arrivent pas à se qualifier régulièrement pour les phases finales et pour les Jeux Olympiques.

L'équipe administrative

Je veux le dire parce que c'est incontestablement une de mes plus grandes fiertés. J'avais rêvé d'une équipe permanente, plus jeune, plus compétente, plus dynamique, plus exigeante et fortement renouvelée. Nous y sommes, 40 % du personnel de la Fédération a moins de cinq ans d'ancienneté. Et la moyenne d'âge est passée de 46 ans à moins de 40 ans. Ce n'est pas forcément une Fédération ringarde, comme certains ont pu l'écrire. Je n'irais pas jusqu'à parler de Dream Team, ce serait peut-être un peu exagéré, mais croyez-moi, c'est "du lourd" et j'en suis fier.

Pouvoir se reposer sur un homme de la qualité de Jacques Lambert, c'est un vrai bonheur, même si j'en abuse un peu parfois, c'est un gage de solidité, de bon sens et de loyauté. Pour moi, c'est quelque chose d'extraordinaire que j'ai vécu pendant les trois dernières années, même si au tout début, Jacques n'était pas encore arrivé. Grâce à lui, nous avons mis en place un véritable projet d'entreprise pour gérer un personnel fort de presque 200 unités et un budget de près de 200 millions d'euros. Ce n'est pas n'importe quelle entreprise.

La nouvelle DTN

Je répète que la pierre angulaire de toutes nos actions doit être et sera toujours la DTN car notre légitimité à tous vient du terrain et pas d'autre chose. Un des fleurons de cette équipe, c'est Gérard Houllier, notre Directeur Technique National, qui avait promis de nous rejoindre. Et j'ajouterai : qui a tenu toutes ses promesses, et qui n'a jamais répondu au chant des sirènes. Un véritable souffle nouveau anime cette nouvelle DTN, ouverte, dynamique, ambitieuse. C'est un gros point positif du mandat qui s'achève, une authentique satisfaction. Et quand je lis certaines critiques concernant la formation, je rappelle que cette DTN nouvelle, animée par Gérard, avec ses deux adjoints, Luc Rabat à qui je souhaite un prompt rétablissement, et François Blaquart, et tous ceux qui sont derrière, je rétorque qu'il n'y a pratiquement qu'une année qu'elle fonctionne à plein régime.

Le football de masse et cette chère LFA

Je ne vais pas piétiner les plates-bandes de Fernand, mais je veux dire ma joie de constater l'impact de la Ligue Amateur et de lister ce qu'elle a pu réaliser avec détermination et loyauté dans les quatre dernières années :

- ✓ la campagne pour le respect de l'arbitre ;
- ✓ l'évolution positive des contrats d'objectif ;
- ✓ le football d'animation ;
- ✓ l'informatisation des clubs ;
- ✓ le développement du logiciel Footclub ;
- ✓ la gestion intelligente du FAI, devenu FAFA ;
- ✓ la prise en compte du rôle participatif des collègues (ligues et districts), etc.

J'arrêterai là une liste qui risquerait d'être très longue. Je dirai seulement qu'il est très agréable de travailler avec la Ligue du Football Amateur et ses dirigeants. Ils m'ont beaucoup facilité la tâche.

Le Football Professionnel et la LFP

Au cours de ce mandat, nous avons appris à mieux nous connaître, c'est-à-dire à nous respecter et à nous comprendre. Cette collaboration intelligente nous a permis de surmonter la plupart des obstacles et de parfaire une solidarité indispensable qui a débouché sur ce renouvellement de l'aide directe aux clubs amateurs, dont vous parlerez tout à l'heure, que vous allez voter, comme l'a voté à l'unanimité l'Assemblée de la Ligue Professionnelle. Mais au-delà des questions économiques, ce que j'apprécie, c'est la qualité de nos relations. On se dit des choses, on n'est pas d'accord, on se revoit et on avance. Nos intérêts sont parfois divergents mais il y en a un au-dessus de tous, c'est l'intérêt supérieur du football. Pourvu que ça dure, et j'espère que ça durera.

Les investissements

Rappelez-vous le début, la presse, février 2005. Qui aurait imaginé à cette époque-là notre déménagement dans un site moderne, agrandi et fonctionnel ? Qui aurait envisagé les travaux de rénovation de Clairefontaine, indispensables au bout de 20 ans ? Qui aurait conçu un centre médical de la qualité du centre médical de Clairefontaine ? Parce qu'une Fédération doit se doter d'outils toujours plus performants au service du football de masse et d'élite. Elle peut avoir des problèmes. Ils sont ponctuels. La Fédération doit être audacieuse, responsable – ce n'est pas faire n'importe quoi que d'être audacieux – et ce ne sont pas quelques petites difficultés passagères qui doivent freiner son élan. Je dis merci à Bernard Bacourt qui s'est attelé à cette tâche avec son équipe. Et merci à l'autre Bernard qui en a donné les moyens financiers.

Les ressources et la gestion

Les médias, pour une fois élogieux – et ça n'arrive pas tous les jours ! – ont parlé de petit miracle. Et en ce qui concerne ce redressement économique, c'était plus qu'un petit miracle, c'était un grand miracle. Et nous l'avons réalisé tous ensemble. Comme toujours, dans ces cas-là, il n'y a pas de recette.

Il faut, d'un côté, faire preuve de rigueur, de professionnalisme dans la gestion, et dans ce domaine, vous pouvez faire confiance à Messieurs Bernard Desumer et Jacques Lambert. Mais ça ne suffit pas. Si vous avez à gérer et bien gérer et qu'il n'y a rien à gérer, c'est un peu délicat. Donc, il fallait trouver des ressources nouvelles et consolider les anciennes dans la durée (pensez au contrat Nike). Noël Le Graët s'est attelé à cette tâche avec sa pugnacité légendaire. Et les résultats sont là. J'en suis très heureux parce que nous avons appris à bien travailler ensemble, alors qu'au départ, on voulait nous opposer. L'intérêt, l'amour et la passion du football ont permis d'avancer.

Je ne citerais comme exemple de négociation fructueuse que la renégociation avec Sport Five et je remercie au passage les droits télévisés et ce changement d'équipementier qui a été si dur à admettre du point de vue sentimental, mais qui était économiquement une avancée extraordinaire jusqu'en 2018.

La Fondation du Football

Dans son livre blanc, que je vous recommande et que nous allons distribuer, Pascal Boniface a écrit une phrase que je vais reprendre plusieurs fois parce qu'elle me plaît, et correspond bien à ma conception du football : "Le football, c'est beaucoup plus que le football." Nous savons tous que ce sport universel ne saurait être considéré que du seul point de vue de la gestion de match. Il a une autre mission, notre football. C'est bien de gérer les matchs, les compétitions, il faut le faire. C'est notre fonds de commerce.

Mais au-delà de ça, il a une responsabilité sociale sur laquelle on reviendra. Je ne veux pas oublier ce côté culturel, éducatif de notre sport. Je me suis réjoui aussi après ce livre blanc, de la naissance annoncée – ce n'est pas encore tout à fait réalisé au niveau des textes – de cette Fondation du Football présidée par Philippe Seguin, qui est appelée à un grand avenir. Elle conjugue, avec l'UEFA, le mot respect : respect de soi, respect des autres et respect de notre planète et de l'environnement.

Michel Platini

Non pas Michel Platini, mais le fait que ce soit Michel, notre Platoche, porteur d'une conception du football qui est la nôtre, que ce soit lui qui ait pris les rênes de l'UEFA, c'est un honneur pour moi d'être l'ami d'un dirigeant de ce calibre, un bonheur de l'avoir avec nous ce matin, entouré de sa garde rapprochée. Michel est à la tête de l'UEFA, c'est notre ami à tous. Quand il a été élu, cela a fait chaud au cœur à toute la France. Si Michel avait une conception autre du football que celle que nous avons, je n'aurais pas été aussi élogieux.

Ce bilan n'est pas complet, bien sûr, il y a eu beaucoup d'autres satisfactions. Il est globalement positif, nous pouvons le dire. Mais que d'échecs et de désillusions aussi.

Passons donc aux points noirs :

L'Euro

Un Euro à oublier. Il faut avoir le courage de regarder la vérité en face. Cet Euro, que nous abordions pleins d'ambitions, a été un échec, un coup d'arrêt.

Je ne reviendrai pas sur le maintien de Raymond Domenech, décidé après de longues réflexions, en refusant de céder à la pression des médias et en essayant de garder la tête froide. Des modifications de structure ont été mises en place sans bouleversement car nous avons conscience et nous avons toujours conscience de la qualité de ce groupe que l'on nous envie. Regardez les joueurs dans ce groupe, il y a une volonté d'aller au bout et d'aller au bout avec Raymond. Il faut qu'ils y aillent. Les premiers résultats semblent nous donner raison, ou ne semblent pas nous donner tort. Mais qui peut dire de quoi demain sera fait ? La glorieuse incertitude du sport ! Surtout, ne reproduisons pas les erreurs de l'Euro, sachons balayer devant notre porte et restons humbles tout en étant ambitieux.

Nos relations avec certains médias

Je dis bien certains, parce que je veux nuancer. Le maintien de Raymond a déclenché une campagne de presse odieuse. Que certains médias jugent que la décision était mauvaise, qu'ils le disent avec plus ou moins de virulence, c'est leur droit. Je dirais même que c'est leur devoir. De ce côté-là, j'accepte sans problème.

Ce que je n'ai pas admis, c'est que l'on s'en prenne aux décideurs qui sont des bénévoles, qui sont honnêtes, loyaux, compétents, indépendants. Et certains, membres du Conseil Fédéral ou autres, ont été meurtris par ces attaques, parfois personnelles. Il faut tourner la page et nous allons la tourner. Mais la blessure parfois a du mal à se refermer quand même. Pour être totalement objectif, en dehors de cet épisode post Euro, "cet été meurtrier", nos relations avec les médias ont été globalement bonnes. Et je compte parmi ces médias de nombreux amis, que je salue, ils sont au fond de la salle. Cette fâcherie a été un moment malheureux. Il n'empêche que nous devons et continuerons à travailler avec les médias.

Les violences

Je ne peux pas faire une intervention à une Assemblée Fédérale sans parler de violence. Malheureusement, elles ont continué, malgré les efforts de tous, aussi bien du côté professionnel que du côté amateur. On a associé – lisez le rapport de Pascal Boniface – le football au racisme, à l'intolérance, à l'exclusion.

Les arbitres ont eu des moments très difficiles, pas uniquement les arbitres d'élite, mais au fin fond de nos districts et de nos ligues. Malgré un nouveau statut que vous connaissez, qui est une avancée extraordinaire. Ils ont une mission de service public et les sanctions continuent. Il y a une légère baisse, un léger tassement. Pourvu que ça dure là aussi ! Les symboles de la république ont été bafoués lors de plusieurs matchs de l'Equipe de France. Tout ceci est intolérable. Est-ce que ce sont vraiment les supporters de football qui ont sifflé la Marseillaise ? Est-ce que nous ne pourrions pas faire une analyse un petit peu plus pointue pour essayer de voir que là aussi, le football a été une caisse de résonance pour un mal vivre qui n'était peut-être pas lié au football ? Pas d'excuse, pas de faux-fuyant : il faut se mobiliser, travailler sur le long terme, en s'armant de patience. Nous sommes victimes des dérives de notre société, mais ça ne suffit pas de le dire. Nous sommes victimes, c'est trop facile. Ce n'est pas une excuse, mais au contraire, une incitation à aller plus loin et s'il faut, à frapper plus fort.

L'arbitrage

2/10 ! Je n'ai pas digéré ! Quand j'étais élève, j'avais rarement 2/10. Malheureusement, c'est un domaine qui a fait couler beaucoup d'encre. Je veux parler surtout de l'arbitrage d'élite. Des avancées exceptionnelles ont eu lieu, et pas uniquement financières, au cours de ce mandat. Notre arbitrage n'a pas à rougir, au regard des collègues européens. Il n'y a jamais eu chez nous de suspicion de corruption, que je sache.

Et malgré cela, l'image n'est pas au niveau de sa qualité. Je crois qu'on paie, encore une fois, les vieilles querelles qui perdurent, ce passé qui nous plombe. Je ne sais pas combien de temps il va nous plomber encore. C'est un ras-le-bol de ma part. Le corps arbitral, qu'il soit de la base ou de l'élite, dépend de la FFF. Mais que l'organisateur des championnats de L1 et L2 s'intéresse à l'arbitrage ne paraît pas anormal. Cela ne relève pas de l'ingérence. C'est ce que j'essaie de faire comprendre : nous travaillons la main dans la main. Il faut savoir reconnaître les erreurs, les combattre, mais ensemble. Et in fine, que l'indépendance de l'arbitrage soit garantie par la Fédération, comme c'est la loi, de l'UEFA et de la FIFA. C'est un postulat, et nous ne pouvons rien y faire, c'est ainsi !

Mais travailler ensemble, le football professionnel et la Fédération, pour faire en sorte que dans les mois et les années à venir nous n'ayons plus à parler de ces problèmes d'arbitrage, ce serait un bonheur. La Task Force dont nous avons parlé a dégagé des pistes.

Maintenant, c'est aux instances de les explorer, et avec un Conseil Supérieur de l'Arbitrage, chargé de la politique de l'arbitrage, qui a joué pleinement son rôle. Peut-être sera-t-il élargi, je n'en sais rien. Il n'y a que les imbéciles qui restent figés dans les textes. Les textes peuvent évoluer et s'adapter aux situations.

La judiciarisation galopante

Et ça continue ! Le CNOSF, le tribunal administratif, quand ce n'est pas le Conseil d'État, sont amenés à se prononcer sur nos décisions. Cette judiciarisation galopante ronge notre football, de la base au sommet. Et seul un tribunal arbitral du sport à la française, qui serait français, franco-français, serait le moyen de mettre fin à toutes ces dérives et à ces sagas qui durent six mois parfois pour savoir si une équipe a gagné ou perdu. De nombreux litiges ou contentieux n'ont pas abouti encore et laissent planer une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Les contentieux divers, c'est le mal du siècle. J'ai dit tout à l'heure que notre légitimité, c'est le terrain, mais là nous sommes très loin du terrain.

Le dossier médical

La Fédération Française de Football n'a pas de projet médical digne d'elle. Les outils sont là, les hommes et les compétences sont là. Alors aux hommes de se bouger, car il y va aussi dans ce secteur de notre image, mais ce n'est pas le plus important de notre mission, responsable, éducative et préventive. Nous touchons quand même des millions de jeunes.

Et je terminerai par un point n°7 qui a été évoqué tout à l'heure par Bernard Desumer, qui ne dépend pas de nous :

La crise mondiale

Cette crise économique arrive, soyons lucides. Elle n'épargnera pas le football, de la base au sommet. Nous sommes au cœur de la société, nous prenons de plein fouet les dérives de la société dans tous les domaines. Dans le domaine économique, il y aura des conséquences qui ne seront pas forcément des conséquences heureuses. Restons vigilants, restons prudents. Nous avons pris le maximum de précautions, en allant plus loin dans nos contrats. Nous allons continuer à en prendre. Je ne voudrais pas qu'on soit obligé de réduire la voilure. Mais soyons prêts à certains déchirements par moments, parce que le football ne sera pas épargné.

Voilà pour le côté négatif, une analyse lucide, sans concessions.

L'horizon, c'est 2012

Pas de catastrophisme, notre Fédération avance et elle va continuer d'avancer. J'ai consulté toute une série de responsables de cette maison, qui m'ont donné des éléments, à partir desquels j'ai travaillé.

Cette troisième partie est la synthèse très rapide de ces documents et des participations des gens qui collaborent au plus haut sommet à la vie de cette Fédération. Elle n'est pas complète parce que, je vous le répète, les événements proposeront d'autres pistes que nous ne connaissons pas bien sûr puisqu'elles ne dépendent pas de nous. Nous allons nous projeter dans le mandat jusqu'en 2012.

Nous allons lancer ou continuer 12 chantiers, pas les 12 travaux d'Hercule mais 12 chantiers.

1. Le chantier n°1 : les Bleus

Comme je vous l'ai dit en juin 2008 à Toulouse, « la Blue dépendance » existe. L'Afrique du sud en 2010, ça ne peut pas être un rêve, il faut que ce soit une réalité, parce que derrière les Bleus, il y a toutes les sélections, et notre volonté constante de figurer régulièrement au haut niveau. J'imagine que notre but, c'est d'être au moins à chaque fois demi-finaliste, dans une compétition de moins de 17, féminine ou masculine. Avec une mention toute particulière pour les Espoirs qui doivent viser et obtenir une participation aux Jeux olympiques de 2012. C'est une véritable union sacrée derrière les Bleus, quelle que soit la nuance du bleu, à laquelle j'appelle toutes les composantes du football. 2010, c'est demain, il ne faut pas l'oublier.

2. Les Orientations de la Direction Technique Nationale

Si on jette un regard en arrière, on remarque que le football a connu deux phases essentielles et qu'il va en connaître une troisième. Ces deux phases essentielles sont organisationnelles : l'époque où se créent la FIFA, l'UEFA, les fédérations, les ligues, les districts. Le football se structure et devient cette pyramide formidable que nous connaissons.

La deuxième, fin du siècle dernier, a vu l'explosion promotionnelle et commerciale. Le football est devenu un produit commercial et il y a beaucoup d'argent véhiculé par le football. Aujourd'hui, nous abordons la troisième phase : la phase éducative et sociale. Et la DTN doit s'y préparer en faisant de nos entraîneurs de véritables éducateurs, capables de s'adapter à un football plus divers, plus varié et porteur de plaisirs. Pourquoi ? Parce qu'on ne vient plus au football dans la rue, comme du temps de Michel Platini. Il est donc capital de transmettre un message basé sur le plaisir. Et un éducateur doit être capable de transmettre des valeurs autres que techniques, dans un contexte social nouveau, peut-être difficile. Nous allons nous préparer à former non pas des entraîneurs, non pas des éducateurs mais des entraîneurs-éducateurs, car c'est une mini-révolution culturelle.

Gérard a eu une belle conclusion : "Président, il faut que tu te tournes vers Raymond et que tu lui dises : Raymond, ton rôle est de gagner le prochain match, et que tu te tournes vers moi et que tu me dises : Gérard, ton devoir est de gagner la prochaine décennie." C'est une bonne conclusion.

Bien sûr, je me suis tourné vers Fernand Duchaussoy et je lui ai dit :

3. Quels sont les projets de la Ligue Amateur ?

Le slogan qui reste le pivot de la Ligue du Football Amateur pourrait être : "Permettre à tous et à toutes de pratiquer le football quelle que soit sa forme, à toute heure et par tout temps". Tout est dit (football féminin, football diversifié, compétitions Loisirs, installations, calendrier, etc...). L'ambition de moderniser se confirme par la volonté de rendre plus opérationnelles les actions en cours et elles sont légion ! Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin !

Le rôle social du football amateur sera renforcé. L'emploi sportif ne sera pas oublié. Le club de demain sera plus ouvert, plus jeune, plus moderne. Sans oublier la gouvernance de nos institutions (y compris la Ligue du Football Amateur) qu'il faudra adapter aux exigences et contraintes d'une société qui bouge. Il faut savoir s'ouvrir car s'ouvrir c'est s'enrichir.

4. La reconstruction de l'arbitrage

Notre ambition est d'être présent tous les deux ans au plus haut niveau européen ou mondial, de viser l'excellence pour un arbitrage de plus en plus professionnel, avec l'aide de la LFP, de ne jamais négliger la base en généralisant la fonction de CTRA dans le but d'atteindre 30 000 arbitres d'ici 2012. Pour ce faire, il faut harmoniser la formation, faire du recrutement la priorité fédérale. Et il faudra, qu'en relation avec la Ligue Amateur, nous nous penchions sur les diverses déclinaisons du football et adapter les arbitres à cette nouvelle déclinaison du football. Parce que si nous prenons un métro de retard, nous ne le rattraperons jamais.

Nous allons tourner le dos aux querelles du passé – je rêve peut-être – parce que nous ne devons jamais oublier, dans tout ce que nous ferons, que l'arbitre est et doit rester un homme.

5. La qualité de notre administration

J'ai dit tout le bien que je pensais de notre administration, mais il n'est pas question d'en rester là. Je souhaite une Fédération exemplaire par son professionnalisme et son intégrité. Je souhaite des services fédéraux ouverts, donnant un contenu concret aux notions de clients et de qualité de service – je parle sous le contrôle de Jacques.

Je veux des services fédéraux construisant avec vous, avec nous, la gouvernance du football de demain. Et je veux aussi des services fédéraux capables d'initiatives, présents sur la scène internationale, compétents au point de servir de référence. Notre Fédération doit être une référence.

Communication : je la voudrais plus agressive, plus moderne. Et à cet égard, je me félicite de ce nouveau Foot Mag, qui a de la « gueule ». Et je vous invite le 18 à 0 h du matin à entrer sur le site internet de la FFF pour voir la nouvelle grille qui représente un an de travail, et dans laquelle vous allez pouvoir, même si vous n'êtes pas initié, vous promener et découvrir des choses merveilleuses sur notre football. Tout ça n'est pas un rêve, c'est la réalité d'aujourd'hui, c'est la réalité de demain.

6. Le développement du volet social

Je vous invite encore une fois à vous inspirer de ce livre blanc de Pascal Boniface. C'est un véritable credo. Il est lucide, mais il est enthousiasmant sur le rôle du football.

Tout y est dit : nos manques, nos lacunes, nos dérives, mais surtout il affirme que le foot est un formidable et irremplaçable vecteur dans notre société, un vecteur de progrès dans tous les domaines. Je vous invite aussi à vous inspirer des objectifs de la Fondation de Philippe Seguin qui va progressivement monter en puissance, pour bien montrer que le football, c'est bien plus que le football. Il ne s'agit pas de découvrir benoîtement ce qui se fait déjà dans les ligues, les districts et les clubs, mais de fédérer des initiatives, de les amplifier et de leur donner une plus grande lisibilité.

Là, je compte encore sur la Direction de la Communication. Nous sommes dans un monde de communication, il ne faut pas l'oublier, rénové, dynamique, pour médiatiser notre action. Il y va certes de notre image, mais ce n'est pas le plus important. Il y va de notre mission.

7. Les pistes du marketing

Les objectifs sont faciles à imaginer. Il s'agit d'accroître la maîtrise de nos divers et de nos principaux leviers d'action, d'augmenter nos revenus commerciaux et de parfaire la qualité des relations avec nos partenaires. Pour ce faire, en prévision des négociations à conduire très bientôt, à partir de 2009, nous examinerons toutes les solutions, sans a priori : traitement différencié de nouveaux droits, l'appel d'offres, l'externalisation, le recours à des experts extérieurs. Nous n'écartons aujourd'hui aucune éventualité. Notre philosophie n'est pas faite, mais vous le comprendrez, de la part de responsables, c'est normal d'examiner toutes les pistes. Le travail remarquable réalisé depuis quatre ans sous l'égide de Noël Le Graët va se poursuivre, avec la même exigence de professionnalisme et de performance améliorée.

8. Un grand projet, l'institut de formation

La formation constitue un élément structurant de notre politique fédérale. Nous sommes une entreprise de formation extraordinaire, du club au district à la Ligue, en passant par la Ligue amateur, la Fédération et la Ligue Professionnelle. C'est pour ça que nous allons créer un Institut de Formation dans le cadre de Clairefontaine, dans un délai d'un an, pour :

- ✓ développer l'accès à la formation, à toutes les formations ;
- ✓ proposer une meilleure cohérence ;
- ✓ développer une véritable organisation territoriale de l'offre ;
- ✓ diversifier et accroître nos sources de financement.

La formation sportive est en danger. Lisez certains articles de presse à ce sujet. Et notre mission de service public nous oblige à nous imposer face aux initiatives privées. Pas nous imposer parce que nous sommes une institution. Nous imposer par la qualité reconnue de notre formation. Il n'y a que l'excellence qui nous sauvera. Ce bébé, qui est dans les bras de Christian Teinturier, espérons qu'il est appelé à un grand avenir.

9. Un vrai engagement médical

Je souhaite que notre Fédération – et c'est aussi le souhait de la base – élabore une véritable et ambitieuse politique médicale. Les outils et les hommes existent. Le football n'a pas le droit de ne pas être encore une fois pionnier dans la matière. J'ai vu hier une présentation de Réseau Foot, ce réseau interactif : on est pionnier. Alors soyons pionnier aussi dans le domaine médical.

Je fais confiance au Docteur Rochcongar pour dynamiser tout ce secteur, avec nos amis Petitot et Liénard que je n'oublie pas, et en s'appuyant sur un réseau de commissions régionales. Notre département médical doit devenir une de nos fiertés.

10. La Coupe de France

L'épreuve mythique de notre fédération doit être encore plus valorisée, exposée médiatiquement car elle est le symbole de l'unité de notre football au-delà des clivages pros / amateurs. Elle porte en elle une charge émotionnelle incomparable. Elle est le condensé de la plupart des valeurs que nous défendons. Elle est la grande fête annuelle du football français. Tout en respectant l'histoire de cette vieille dame, sachons innover et moderniser l'épreuve reine de la F.F.F.

11. La gouvernance du football

C'est un souci pour moi. J'avais l'intention de m'y mettre, en 2005, et je dois admettre que rien n'a été fait parce que les événements nous ont tellement bousculé, nous ont tellement pris à la gorge dès le premier jour, que le temps a manqué. J'espère avoir le temps de travailler pour rendre la gouvernance de notre football plus ouverte vers l'extérieur, de permettre au Conseil Fédéral d'accueillir des personnalités extérieures à l'appareil, sans prendre de risque, mais sans non plus d'immobilisme. Arriver à trouver la juste mesure entre l'ouverture, le progrès et l'immobilisme, c'est toujours un peu difficile, mais je m'engage, non pas à réussir, mais à essayer du moins.

12. L'Euro 2016 et les Grands Stades

En 2010, nous saurons si la France organise ou pas l'Euro 2016. Nous le saurons dans deux ans ou peut-être moins. C'est un chantier qui dépasse le mandat, mais je veux parler de cet Euro dont je rêve. On n'a pas encore reçu la lettre, n'allons pas trop vite, mais je rêve de permettre à tout le monde de goûter et d'apprécier la compétence de notre organisation, notre sens de la fête, et au passage, pour 10 ans, 20 ans, de rénover des stades dont nous avons un peu honte par moments, au niveau européen. C'est le défi des saisons à venir. On ne va pas demander à Michel Platini, Président de l'UEFA, qui est au-dessus de la mêlée, d'être notre fer de lance, il décidera en son âme et conscience avec son comité exécutif, mais nous allons nous battre, si nous y allons, pour gagner. Ce projet doit être un projet national. Ce n'est pas un projet de la Fédération Française de Football.

J'attends des réponses de l'État au rapport Seguin et au rapport Besson. On ne peut pas y aller tout seul, il faut une volonté nationale derrière nous. Si elle existe, on gagnera !

Voilà les 12 chantiers. Il m'appartient de conclure. Ça a été long, sérieux. Mais le football, c'est aussi un peu de détente. Je vais mettre off.

Certains se rappellent qu'en 2005, j'avais joué sur les mots RATP : « rigueur, audace, transparence, promotion ». Ces mots sont revenus, un peu comme dans la tirade d'Edmond Rostand, de plusieurs façons. Il y avait d'abord certaines personnes mal intentionnées qui ont lu dans RATP : « raccroche à tout prix ». C'était pas mal, pas complètement stupide, vu mon âge. Ça ne fait pas plaisir.

Et il y a eu ma chère épouse, qui elle, très littéraire, lit : RATP, ça veut dire « retourne à tes pénates ». C'est vrai que je les oublie un peu.

Il y a mes petits-enfants, vous savez comme je suis attaché à ces 7 petits-enfants. Eux, c'est : « reviens avec tes petits ». Tu nous ennuies de courir les routes.

De l'autre côté, il y a les insatiables : vous avez fait beaucoup de boulot, c'est bien mais RATP, ça veut dire : « reste à tout parfaire, reste à tout perfectionner, reste à tout pérenniser ».

Et j'avais une petite voix qui me susurrerait autre chose : « reste avec tes potes ». C'est pour ça que j'ai fait le pari, j'ai dit : chiche, je reste avec mes potes. Et voilà pourquoi je pense qu'on va encore faire un petit bout de chemin ensemble. C'était pour sourire.

En conclusion, souvent dans les vestiaires, il se dit des phrases définitives. À la mi-temps en particuliers : "il ne faut rien lâcher les gars, rien lâcher !".

Nous sommes à la mi-temps et je vous dis : il ne faut rien lâcher :

- ✓ Rien lâcher sur la solidarité à tous les niveaux, entre les pros et les amateurs, avec les autres pays, avec les autres sports ;
- ✓ Rien lâcher sur notre contribution irremplaçable à l'intégration et à l'insertion des minorités ;
- ✓ Rien lâcher sur le bénévolat car c'est notre philosophie et il sous-tend toute notre action ;
- ✓ Rien lâcher sur notre souci constant de moralisation car le sport est une éthique exigeante, un humanisme à défendre ;
- ✓ Rien lâcher sur notre mission citoyenne car nous sommes l'antidote à certains excès et nous savons créer ce lien social dont on parle tant ;
- ✓ Rien lâcher sur notre lutte contre toutes les violences, racistes ou autres, contre les discriminations de tout ordre, car nous ne les suscitons pas, au contraire, nous en sommes les victimes par moments ;
- ✓ Rien lâcher sur nos dimensions sociétales, qui dépassent et de loin l'organisation d'un million de matches de football ;
- ✓ Rien lâcher sur cette poussière de bonheur que nous essayons de répandre autour de nous, nous tous, dans nos clubs, bien conscients que le bonheur n'est pas dans le pré, qu'il ne suffit pas de se baisser pour le ramasser, que le bonheur se gagne à la force du poignet, quotidiennement, silencieusement, avec persévérance et acharnement, mais avec humilité et discrétion. Qu'il est cette petite lumière fragile qui tremblote au fond du tunnel.

C'est le défi que je vous propose de relever, ensemble, au cours des saisons qui viennent. Tous et toutes ensemble, mes chers amis, si vous le voulez bien.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL

Jean-Pierre ESCALLETES

Avant l'élection, les candidats vont se présenter. Je demande aux candidats, suivant la liste, de venir au pupitre. Je vous demande bien sûr d'être bref. Il y a une trentaine de candidats. Vous avez trente secondes pour vous présenter. On commence par M. Bernard Desumer.

Jean LAPEYRE

Je voudrais juste avant de commencer donner quelques précisions. Comme il y a des petites différences avec le vote des textes, il faut que tout le monde soit bien au courant, mais ça ne va pas durer longtemps, dans la mesure où c'est facile à comprendre.

Nous allons répéter le mode d'emploi. En ce qui concerne la carte, ça a été fait.

Petit exemple pour illustrer : deux candidats pour deux postes, X, Y. Si vous voulez voter pour les deux, c'est simple, vous tapez 1, vous tapez 2, et vous validez ensuite, la validation étant la touche bleue du boîtier. Notez bien que vous ne validez qu'après votre choix.

Toujours dans le même exemple, si vous ne votez que pour une seule personne, pour X, vous tapez 1, pour Y, vous tapez 2, et vous validez votre choix après.

Dernier cas de figure : si vous ne voulez voter ni pour l'un ni pour l'autre, vous tapez sur la touche 0 et vous validez ensuite avec la touche bleue.

Si à un moment donné, vous avez fait une fausse opération, vous avez la possibilité de récupérer votre vote en appuyant sur la touche C (correction). Ensuite, vous reformulez votre vote et vous le validez comme précédemment.

Est-ce que vous voulez un vote d'essai ? Non.

Dernière précision : les votes se feront collège par collège. Les résultats des élections au Conseil Fédéral ne seront connus qu'à la fin des votes, avec peut-être un second tour dans un ou deux collèges. L'élection du président ne se fera qu'à la fin de l'Assemblée.

Comme le président l'a dit, les candidats, lorsqu'ils apparaîtront à l'écran, seront appelés à se présenter, s'ils le veulent, mais le plus succinctement possible afin de ne pas nous retrouver à 15 h en train de voter encore.

Collège du Football amateur

Nous allons débiter par les candidats au titre du football amateur. Vous avez 5 postes à pourvoir et 5 candidats, le premier étant Monsieur Bernard Desumer.

Bernard DESUMER

J'ai 58 ans, je suis Président de la Ligue Lorraine de Football depuis 1992. Membre du Conseil Fédéral depuis 2001, trésorier général au cours de cette mandature.

Je sollicite la reconduction de mon mandat pour terminer le travail entrepris sur le plan financier, car après le redressement, il doit y avoir la consolidation.

Jacques LÉGER

Je suis Président de la Ligue de Bourgogne depuis 1992. Je termine mon premier mandat au Conseil Fédéral et j'ai comme seule ambition de servir au mieux le football selon les missions que voudra bien me confier le Président.

Henri MONTEIL

65 ans, Président de la Ligue du Centre-Ouest depuis 1992. Membre du Conseil Fédéral depuis 4 ans. Je souhaite le renouvellement de mon mandat au sein du Conseil Fédéral.

Marc RIOLACCI

63 ans. J'exerce toujours des fonctions dans ma profession à Versailles. J'ai été atypiquement en football entreprise au gré de mes affectations diverses. J'ai été au CNFA. Jean-Pierre m'a poussé dans la marmite du football amateur et depuis, j'y suis resté. J'étais au dernier Conseil Fédéral, c'est donc un renouvellement. Et je voudrais préciser que je me sens certes investi par les présidents de Ligue, mais surtout investi par une famille qui n'existe pas dans les textes, qui est la famille des bénévoles, les centaines et milliers de bénévoles et je m'efforcerai de faire émerger un statut du bénévolat qui corresponde aux exigences de la modernité et du 3^e millénaire. Je vous remercie.

Christian TEINTURIER

Je suis Président de la Ligue du Centre depuis 1992. Membre du Conseil Fédéral, c'est le 2^e mandat. Si vous souhaitez que je fasse un 3^e mandat, c'est vous qui le décidez. J'ai vu que le Président avait anticipé sur des projets intéressants. C'est à vous de dire si vous souhaitez que je mène ce projet au sein du Conseil Fédéral. Merci.

Jean-Pierre ESCALETTES

Nous allons procéder au vote pour le collège du football amateur.

Jean LAPEYRE

Temps de vote 1 mn. Nous allons déclarer le vote ouvert.

Collège du Football professionnel

Nous passons aux candidats pour le football professionnel. 3 candidats, 3 postes à pourvoir

Noël LE GRAËT

Je suis Président de Guingamp, au Conseil Fédéral depuis 4 ans, avec énormément de plaisir. Je souhaite votre bienveillance pour les 4 années qui viennent. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec Florence Hardouin qui est une responsable marketing de talent, et Marc Varin qui est auprès d'elle, et avec toute l'équipe fédérale. J'ai envie de rester à la Fédération. Merci.

Gervais MARTEL

J'ai 54 ans. Je suis Président du Racing-club de Lens depuis 1988. J'ai été Président de l'Union des clubs professionnels de football et j'ai été désigné par la Ligue de Football Professionnel. Et je suis aussi représentant auprès de la Fédération du monde professionnel pour l'Équipe de France. Et j'ai très envie de venir bosser avec vous. Merci.

Jacques ROUSSELOT

59 ans. Je suis Président de l'AS Nancy-Lorraine depuis 1994. Je suis candidat au Conseil Fédéral et je suis très heureux de rejoindre votre famille, la famille des amateurs, et d'être le lien entre l'UCPF, l'Union des clubs professionnels, et la Fédération. Pour moi, c'est une grande fierté et un grand honneur de pouvoir servir cette Fédération, si je suis élu. Merci.

Jean LAPEYRE

À vos boîtiers. 3 postes à pourvoir, 3 candidats.
Nous déclarons le vote ouvert... Vote fermé.

Collège des Indépendants du monde amateur

Nous passons au collège des indépendants du monde amateur. Il y a 2 postes à pourvoir, et 4 candidats.

Jean-Pierre PIN

60 ans le 1^{er} janvier prochain. En réfléchissant, à deux lettres près, j'aurais été un grand footballeur professionnel. Ce n'est malheureusement pas le cas. Je ne suis qu'avocat au Barreau de Paris, nul n'est parfait. 15 ans au service de l'arbitrage francilien, mais c'était une première vie, et bientôt un peu plus d'un quart de siècle au service de la commission centrale du contrôle des mutations. Merci de vos suffrages.

François PRAT

(Texte lu par Jean-Pierre ESCALETES)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués et chers amis, je vous demande de bien vouloir excuser mon absence. Ce n'est pas la façon la plus élégante de défendre sa candidature à une élection aussi importante. Je suis confronté à des problèmes de santé suffisamment sérieux pour respecter scrupuleusement les consignes qui me sont données par le corps médical qui voyait d'un mauvais œil ma participation à une Assemblée aussi nombreuse. Et il va de soi, dans le souci bien compris, de revenir rapidement en forme parmi vous. Je vous remercie de votre compréhension et je vous adresse toutes mes amitiés. Signé François Prat.

Jean-Marc PUISSESSEAU

Je suis né le 13 août 1940 à Bergerac en Dordogne. Je suis licencié au Calais Racing Union Football Club, que j'ai présidé de septembre 1981 à novembre 2008, avec beaucoup de joie – la Coupe de France –, quelques peines, et surtout un regret, de ne pas avoir été capable de mettre ce club en Division 2. J'ai l'honneur d'être délégué UEFA et délégué FIFA depuis quelques mois. Je suis désireux de continuer à m'investir, après trois mandats à la Ligue fédérale amateur, dans la vie de notre Fédération en étant candidat indépendant du monde amateur, au Conseil Fédéral.

Marcel TROLLÉ

Bonjours mes amis, Mesdames et Messieurs. Il n'y a pas beaucoup de femmes, mais il va peut-être y en avoir deux fois plus en 2012. J'espère. Ce matin, c'est bis repetita. Il y a un mois, j'étais à l'Assemblée Générale du football amateur. Je suis un indépendant vraiment indépendant. Je n'ai jamais eu de mandat dans aucune instance, que ce soit du district de Ligue, même de club. J'étais un simple ouvrier de la base. Merci à ceux qui tiennent la barre pour la Fédération, le pacha – j'ai été marin. Merci pour tout le travail qu'ils ont fait depuis 2005 parce que ça a été un grand travail mené. Et même si je ne suis pas élu, je voudrais participer avec cette famille pour le bien du football.

Jean LAPEYRE

À vos boîtiers, sachant que pour ce collègue, vous ne pouvez pas taper plus de deux numéros. Moins si vous voulez, mais maximum deux.
C'est ouvert... Vote fermé.

Collège des Indépendants du monde professionnel

Nous passons aux indépendants du monde professionnel. 2 postes à pourvoir et 4 candidats.

Guy CHAMBILY

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis d'origine caennaise, Calvados. J'ai été concessionnaire de marque automobile toute ma vie professionnelle. Et la deuxième partie de ma vie a fait que j'ai été Président du stade Malherbe de Caen, club professionnel connu, pendant 14 ans. Quand j'ai arrêté cette présidence avec soulagement, et me trouvant libre, quelques amis m'ont demandé de me présenter à la Fédération Française de Football pour être membre indépendant.

J'ai eu la chance d'être élu et je viens de passer 4 ans très agréables avec l'équipe que vous connaissez maintenant. Comme cette équipe m'a laissé entendre qu'elle voudrait bien que je me présente une deuxième fois, je vais essayer de rester le pote de M. Escalettes, comme il me l'a demandé. Merci.

Jean-Claude PLESSIS

J'avais préparé un petit speech mais je l'ai modifié parce que depuis hier, des choses nouvelles me sont parvenues et des choses assez désagréables. Je vais d'abord me présenter.

Jean-Claude Plessis, 45 ans chez Peugeot, dont 9 ans à la tête du Football Club de Sochaux, et je dois dire que ces 9 années ont été des années exceptionnelles, extraordinaires. J'ai pourtant eu une vie remplie et très honorable dans l'automobile. Mais je dois dire que ces années passées au FC Sochaux, avec la chance de faire 4 finales au Stade de France, de faire l'Europe, a été un parcours tout à fait exceptionnel pour un Président qui arrivait de nulle part. Que du bonheur, que je voudrais continuer, si possible à vous faire partager. Lorsqu'il s'est agit l'année dernière de réfléchir à mon avenir, les conditions de départ d'Automobile Peugeot étaient là, j'avais 63 ans. Et la loi sur les 70 ans n'étaient pas encore passée. Donc, j'ai pris ma retraite et par conséquent, j'ai quitté le Football Club de Sochaux.

Je dois vous dire quand même, pour tous ceux qui ont eu cette expérience, au début, ça passe très bien mais au bout d'un moment, pour sa femme et soi-même, il y a un grand vide. Aujourd'hui, ayant récupéré, je suis en pleine forme pour occuper d'autres fonctions, et si possible, dans cette grande maison qu'est la Fédération. Ceci étant dit, j'avais préparé quelque chose de positif, et hier, j'ai été touché d'apprendre que j'étais contre le sport amateur, contre le football amateur. Moi, contre le football amateur, moi qui ai passé quand même une partie de ma vie dans le football amateur, je n'ai pas de leçon à recevoir de quiconque. J'ai été cinq ans Président d'un club amateur, les Bretons s'en souviennent, ce qui n'était pas commode pour un club qui n'avait pas d'aide de la Fédération à l'époque. Je sais ce que c'est que les lotos sportifs, je sais ce que c'est que d'aller faire la manche, les calendriers, les tombolas. Par conséquent, me dire que je suis contre le football amateur, ça me touche profondément.

Les amis qui m'ont rencontré en Coupe de France, les clubs amateur, savent à quel point je peux être correct et généreux. Sincèrement, ça me touche. Le Président de Franche-Comté sait que j'ai été capable de sauver un club franc-comtois de la banqueroute en faisant un chèque, pour que 350 gamins continuent à jouer au football. J'ai peut-être des défauts, mais pas celui d'être contre le football amateur. Et je continuerais en disant que je suis là parce que j'ai été élu par les présidents du football professionnel, pour les représenter à ce poste. Je ne suis pas un coucou qui veut se mettre dans le nid de quiconque. Je ne suis pas du tout contre quelqu'un, je suis pour ma candidature et je me présente auprès de vous pour continuer à travailler dans le football.

Le Président l'a dit tout à l'heure, je pense qu'on aura des difficultés dans la crise économique qui arrive. On a besoin de garçons qui ont du talent, de la qualité, et je pense être un de ceux-là. Je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout.

François PONTHEU

C'est une Assemblée impressionnante. Je suis, comme vous le savez – vous avez reçu mes quelques idées par e-mail – un homme de conviction et d'idée. Je suis très heureux d'être ici pour défendre ma candidature, dans une élection à la Fédération Française de Football. En quelques mots, je tiens à dire deux ou trois choses sur la DNCG.

Vous savez que je suis Président de la DNCG professionnelle depuis maintenant une dizaine d'années. Ça fait à peu près 12 ans que je siége à cette institution. J'y ai travaillé avec une équipe remarquable. J'aime beaucoup le travail en équipe, il y a d'ailleurs des membres de la DNCG dans cette assistance. Une équipe soudée, une équipe qui m'a enrichie personnellement. J'ai travaillé en liaison avec des clubs professionnels pendant plusieurs années, avec lesquels nous avons eu les meilleures relations et je tiens à leur dire ici la fierté que j'ai eue de collaborer avec eux pendant toutes ces années, en mettant un véritable point d'honneur à traiter tous les clubs exactement de la même façon. Il y a 4 ans, quand j'ai été réélu à la présidence de la DNCG, j'avais dit que je quitterai la DNCG après ce dernier mandat. Et je tiendrai ma parole.

Je démissionnerai de la DNCG d'ici quelques semaines, quand le renouvellement arrivera, parce que je pense qu'il faut de l'alternance, qu'il faut un renouvellement. Il faut qu'il y ait des gens qui arrivent avec d'autres idées. Pour moi, l'institution est beaucoup plus importante que les hommes et cette institution doit vivre un renouvellement. S'agissant de la DNCG, Michel Platini m'a fait l'honneur de me nommer en tant que représentant français au groupe de travail sur le fairplay financier, et je suis persuadé qu'on arrivera à faire quelque chose d'intéressant pour le football européen et l'équité des compétitions.

Je voudrais vous dire pourquoi je veux aller au Conseil Fédéral. C'est parce que je suis tous les samedis et dimanches avec mes enfants sur les terrains de foot – l'un joue en poussin, l'autre en moins de 13.

Je connais le football de terrain, je connais les problèmes d'arbitrage, les problèmes de violence sur le terrain, les problèmes des parents qui sont dans les tribunes et qui sont parfois pires que tout le reste. Je souhaiterais travailler au Conseil Fédéral pour m'engager auprès de vous, travailler avec vous. Je n'ai qu'une seule promesse à vous faire : je serai à votre écoute, présidents de ligue, présidents de district, et je vous promets que je ferai passer vos messages au Conseil Fédéral. Je vous remercie.

Jacques THEBAULT

65 ans, bientôt 66 ans. Entré dans le football professionnel en 1969. J'ai été le directeur général de la Ligue pendant 36 ans. J'ai travaillé activement aux côtés de 5 présidents de la Fédération et 4 présidents de la Ligue de Football Professionnel. Voilà mon parcours. J'ai rejoint le Conseil Fédéral il y a deux ans à la suite du décès brutal de Gérard Rousselot. Je crois avoir apporté ma modeste contribution au bilan que vient de dresser Jean-Pierre Escalettes.

Comme il a aussi dressé des pistes pour l'avenir qui sont aussi impressionnantes, j'ai envie de continuer un peu. Merci de votre confiance.

Jean LAPEYRE

Comme tout à l'heure, maximum deux candidats. Nous ouvrons le vote... Vote fermé.

Collège des Éducateurs

Candidat au titre des éducateurs : 1 poste à pourvoir, 1 candidat. Sachant qu'à partir de ce collège, le temps de vote, dans la mesure où il n'y a qu'un ou deux candidats et autant de postes à pourvoir, sera ramené à 30 secondes.

Jean-Marie LAWNICZAK

J'ai 66 ans. Je suis Président de l'Amicale des éducateurs de football depuis 1998. Je suis éducateur depuis 1963, puisqu'à l'époque où j'ai signé mon premier contrat pro, j'ai commencé à entraîner ma première équipe. J'ai eu le gros avantage d'entraîner aussi bien des équipes amateurs et même des équipes de districts que des centres de formation, et même des équipes professionnelles. Je pense qu'à ce titre, la relation entre le monde pro et le monde amateur est bien représentée auprès du Conseil Fédéral.

Jean LAPEYRE

Nous ouvrons le vote. 30 secondes. Vote fermé.

Collège des Arbitres

Pour le collège des arbitres, 1 poste à pourvoir, 2 candidats.

José MILLIOT

37 ans, chef de service. Je suis représentant des arbitres au niveau de la Ligue Nord-Pas-de-Calais depuis 2004. Président de la Commission régionale des luttes contre les incivilités et Président d'une association qui s'appelle Écoute ton cœur, entre l'autisme et le football.

Je me représente aujourd'hui dans le renouveau, pour rassembler les familles du football, pour essayer d'aider et d'assister au niveau de la fidélisation, gérer les conflits au niveau des matchs difficiles, intervenir pour vous représenter, et être le représentant, au niveau des instances fédérales. Merci.

Bernard SAULES

54 ans, cadre bancaire. 10 ans arbitre de district, 5 ans arbitre de ligue, 12 ans arbitre de Fédération. Président de l'UNAF pendant 9 ans depuis 1999 et représentant des arbitres au Conseil Fédéral. Je suis dans la continuité. Continuité dans l'action pour tous les arbitres, de tous les niveaux, et je représente les 17 000 arbitres de l'UNAF dont je suis Président.

Jean LAPEYRE

Vous n'avez le droit qu'à une seule touche. Nous ouvrons le vote... Vote fermé.

Collège des Joueurs Professionnels

Nous passons au collège du représentant des joueurs professionnels. 1 poste à pourvoir, 1 candidat.

René CHARRIER

Je me présente à vos suffrages au titre de représentant des joueurs professionnels. Je suis vice-président de l'Union nationale des footballeurs professionnels depuis 1982. J'ai fait un petit retour en arrière sur mes années de terrain. Il y en a une vingtaine et à quelque chose près, c'est la moitié en professionnel et la moitié en amateur. Je serais vraiment heureux de continuer, pour le football amateur, bien sûr en défendant d'abord ma chapelle, mais toujours en y intégrant l'intérêt général du football, et aux côtés de gens qui ont d'énormes qualités. J'ai eu beaucoup de plaisir depuis 8 ans. J'espère et je suis sûr que j'en aurai encore beaucoup pour les 4 années à venir. Merci

Jean LAPEYRE

Nous ouvrons le vote... Vote fermé.

Collège des Sportifs d'Elite

Nous passons au collège des sportifs d'élite. 1 poste à pourvoir, 1 candidat.

Lilian THURAM

Tout d'abord, je remercie le Président parce qu'il m'a parlé de ce poste et c'est avec grand plaisir que j'espère que je serai élu aujourd'hui. Il faut bien voter, appuyez bien sur le bouton n°1.

Vous dire aussi que j'aurai l'honneur, si je suis élu, de remplacer Michel Platini qui peut-être est la personne qui me faisait le plus grand compliment après les matchs. Il descendait tout le temps et il me disait : "je ne te dis rien parce que toi, tu joues toujours bien". C'était fantastique.

J'espère simplement que je serai à la hauteur pour essayer d'aider le football, la chose que j'aime le plus au monde. Merci.

Jean LAPEYRE

Nous ouvrons le vote... Vote fermé.

Collège des Licenciées Féminines

Nous passons au collège des licenciées féminines. 1 candidate pour 1 poste.

Marilou DURINGER-ERCKERT

Pour ceux qui me connaissent, depuis 1966, date de la signature de ma première licence de dirigeante et de joueuse, depuis 1976 ou 77, date de mon entrée à la Commission centrale féminine, depuis 1985, date de ma première élection au Conseil Fédéral. Je suis l'une des plus anciennes à cette table. Mon ambition est de continuer à développer le football féminin pour lui donner enfin ses titres de noblesse, dignes de vous et de cette grande maison qu'est la Fédération Française de Football. Merci.

Jean LAPEYRE

On ouvre le vote... Vote fermé.

Collège des Médecins

Nous passons au collège des médecins. 1 candidat pour 1 poste.

Pierre ROCHCONGAR

J'exerce mes fonctions de médecine du sport au CHU de Rennes. Depuis de longues années, je suis à la Fédération au niveau des sélections nationales et j'ai eu la chance d'être le médecin de l'Equipe de France, sous l'autorité de Michel Platini puis de Gérard Houllier. J'ai continué à travailler au niveau de la Commission centrale médicale avec Jacques Liénart et Jean-Claude Petitot. J'étais en charge du haut niveau et du centre technique, en étant parallèlement élu à la Ligue de Football Professionnel, que je viens de quitter. Je m'engage sur le projet du Président, à travailler avec l'ensemble de mes collègues, notamment les médecins fédéraux régionaux, et les médecins représentants élus au niveau de la Ligue de Football Amateur et de la Ligue de Football Professionnel, si vous m'accordez vos suffrages. Je vous remercie.

Jean LAPEYRE

Nous ouvrons le vote... Vote fermé.

Président de la LFA

Nous passons au collège de Président de la LFA.

Fernand DUCHAUSSOY

65,9 ans, presque 66. J'étais joueur, gardien de but volant – certains s'en sont aperçu hier dans la présentation de Réseau Foot. Président de club, Président de district, Président de ligue et Président de la LFA depuis presque 4 ans.

Tout à l'heure, Bernard a présenté une aide accrue très importante pour le football amateur au cours de ce mandat. Je pense que nous y sommes un peu pour quelque chose parce que nous avons présenté des projets. J'ai vu qu'il y avait encore un peu à prendre puisque le bilan est très positif. Comme homme des plages du Nord, je vais continuer, si vous le souhaitez, à attaquer la dune pour faire baisser le pactole. Je souhaite rester dans les potes du Président, puisque j'ai constaté depuis 4 ans que ce n'était pas un despote.

Jean LAPEYRE

Le vote est ouvert... Vote fermé.

Président de la LFP

Nous passons au collège de Président de la LFP.

Frédéric THIRIEZ

Bonjour, Frédéric Thiriez, Président de la Ligue du Football Professionnel. Je suis beaucoup moins bon au football que Fernand Duchaussoy, mon ami, collègue et compatriote du Nord. J'ai beaucoup souri en écoutant les variations de Jean-Pierre sur le sigle RATP, je n'ai rien trouvé avec RATP, mais je l'ai fait avec SNCF. Je vais dire qu'à la Fédération tout le monde sait que c'est le cœur du football, et bien pour tout avouer, je suis certes Président de la Ligue Professionnelle mais SNCF, c'est-à-dire « sans négliger le cœur du Football ». Merci

Jean LAPEYRE

Vote ouvert... Vote fermé.

Dernier vote pour le moment, le Président sortant, Jean-Pierre Escalettes.

Jean-Pierre ESCALETES

Mes chers amis, ça va être très difficile après tout ça.

Je suis né le 29 mai 1935, sous le signe des gémeaux, comme ça se chante dans les Demoiselles de Rochefort. J'ai contracté très jeune la même maladie, le même virus que la plupart des gens qui sont dans cette salle. Sous un nom vulgaire, on l'appelle passion du football. Et depuis toujours et jusqu'au bout, j'ai essayé de ne pas m'en débarrasser. Voilà pourquoi je suis là.

Jean LAPEYRE

Le vote est ouvert... Vote fermé.

Jean-Pierre ESCALETTES

Est-ce que nous allons pouvoir avoir très rapidement les résultats ?

Jean LAPEYRE

Oui.

Jean-Pierre ESCALETTES

Nous allons écouter les résultats. Il y aura peut-être un deuxième tour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, pour ce qui est du point numéro IX, « Renouvellement de l'aide au football amateur », je vais le supprimer. Ça rentre dans le cadre du numéro X, « Convention FFF/LFP, protocoles d'accord financier ». C'est la même chose, la renégociation avec la confirmation de l'aide du FAFA.

Nous commencerons directement au point X, « Convention collective des personnels administratifs et assimilés du football », celle qui a été votée par le Conseil Fédéral, le conseil d'administration et à l'unanimité par l'Assemblée Fédérale de la Ligue Professionnelle, que je vous demanderai d'avaliser puisque je suis sûr que c'est un bon accord.

Jean LAPEYRE

M. Xavier LEBRAY, Président de la Commission de surveillance des opérations électorales, va vous livrer les résultats de ces élections.

Xavier LEBRAY

Mesdames, Messieurs, vous venez de constituer par vos votes le gouvernement du football français pour quatre années.

Les résultats des différents votes sont les suivants :

Quorum : 261 présents représentant 2 545 voix

Au titre du football amateur :

Votants : 260 représentant 2 525 voix
Nuls : 1 représentant 13 voix
Exprimés : 2 512 voix

Sont élus :

Bernard DESUMER	2 398 voix	95,4%
Marc RIOLACCI	2 390 voix	95,1%
Jacques LEGER	2 388 voix	95,0%
Henri MONTEIL	2 250 voix	89,5%
Christian TEINTURIER	1 593 voix	63,4%

Au titre du football professionnel :

Votants : 259 représentant 2 517 voix
Nuls : 1 représentant 13 voix
Exprimés : 2 504 voix

Sont élus :

Noël LE GRAËT	2 457 voix	98,1%
Jacques ROUSSELOT	2 240 voix	89,4%
Gervais MARTEL	2 177 voix	86,9%

Au titre des indépendants du monde amateur (4 candidats pour 2 postes à pourvoir) :

Votants : 259 représentant 2 505 voix
Nuls : 1 représentant 13 voix
Exprimés : 2 492 voix

Sont élus :

Jean-Marc PUISSESSEAU	2 225 voix	89,2%
François PRAT	1 937 voix	77,7%

Non élus :

Marcel TROLLE	302 voix	12,1%
Jean-Pierre PIN	296 voix	11,8%

Au titre des indépendants du monde professionnel (4 candidats pour 2 postes à pourvoir) :

Votants :	260	représentant	2 525 voix
Nuls :	3	représentant	33 voix
Exprimés :			2 492 voix

Sont élus :

Jacques THEBAULT	2 224 voix	89,2%
Guy CHAMBILY	1 569 voix	62,9%

Non élus :

Jean-Claude PLESSIS	735 voix	29,4%
François PONTHEU	333 voix	13,3%

Au titre des éducateurs :

Votants :	252	représentant	2 448 voix
Nuls :	0		
Exprimés :			2 448 voix

Est élu :

Jean-Marie LAWNICZACK	2 212 voix	90,3%
------------------------------	-------------------	--------------

Au titre des arbitres (2 candidats pour 1 poste à pourvoir) :

Votants :	256	représentant	2 493 voix
Nuls :	0		
Exprimés :			2 493 voix

Est élu :

Bernard SAULES	1 642 voix	65,8%
-----------------------	-------------------	--------------

Non élu :

José MILLIOT	762 voix	30,5%
--------------	----------	-------

Au titre des joueurs professionnels :

Votants :	246	représentant	2 401 voix
Nuls :	0		
Exprimés :			2 401 voix

Est élu :

René CHARRIER **2 152 voix** **89,6%**

Au titre des sportifs d'élite :

Votants : 252 représentant 2 448 voix

Nuls : 0

Exprimés : 2 448 voix

Est élu :

Lilian THURAM **2 284 voix** **93,3%**

Au titre des licenciées féminines :

Votants : 250 représentant 2 407 voix

Nuls : 0

Exprimés : 2 407 voix

Est élue :

Marilou DURINGER-ERCKERT **2 279 voix** **94,6%**

Au titre des médecins :

Votants : 249 représentant 2 432 voix

Nuls : 0

Exprimés : 2 432 voix

Est élu :

Pierre ROCHCONGAR **2 337 voix** **96,0%**

Au titre de Président de la Ligue du Football Amateur :

Votants : 255 représentant 2 476 voix

Nuls : 0

Exprimés : 2 476 voix

Est élu :

Fernand DUCHAUSSOY **2 454 voix** **99,1%**

Au titre de Président de la Ligue de Football Professionnel :

Votants : 242 représentant 2 296 voix
Nuls : 0
Exprimés : 2 296 voix

Est élu :

Frédéric THIRIEZ 1 973 voix 85,9%

Au titre de Président de la FFF sortant :

Votants : 248 représentant 2 414 voix
Nuls : 0
Exprimés : 2 414 voix

Est élu :

Jean-Pierre ESCALETTES 2 297 voix 95,1%

Jean-Pierre ESCALETTES

J'invite le Conseil Fédéral ainsi élu à se réunir dans la salle prévue à cet effet pour procéder au choix de son candidat pour la présidence.

La séance de l'Assemblée Fédérale est suspendue.

(La séance reprend 20 mn plus tard.)

Jean-Pierre ESCALETTES

La séance est reprise.

Je demande à Guy CHAMBILY de venir me retrouver à la tribune. En tant que doyen d'âge du Conseil Fédéral, il a présidé la réunion de celui-ci. Il va maintenant présider l'Assemblée Fédérale pour conduire l'élection du nouveau président. Je passe la parole à Guy CHAMBILY.

Guy CHAMBILY

Mesdames et Messieurs, le Conseil Fédéral vient de se réunir et a nommé Jean-Pierre ESCALETTES comme candidat à la présidence de la Fédération, à l'unanimité moins une abstention.

(Applaudissements).

Je vous propose donc la candidature de M. Jean-Pierre ESCALETTES et nous allons procéder immédiatement au vote, qui sera un vote électronique bien entendu.

Jean LAPEYRE

Le vote est ouvert. Pour, touche 1. Contre, touche 2. Le vote est fermé.

Les résultats du vote s'affichent :

Votants :	245	représentant	2 279 voix
Nuls :	0		
Exprimés :			2 279 voix
Pour :		2 130 voix	93,5%
Contre :		149 voix	6,5%

Guy CHAMBILY

Jean-Pierre ESCALETES est élu Président de la Fédération Française de Football. (*Applaudissements*).

Jean-Pierre ESCALETES

Je ne vais pas vous infliger un deuxième discours. Je veux simplement vous dire merci pour ce vote de confiance. Nous avons vécu des moments exaltants et des moments difficiles au cours des quatre dernières saisons. Nous allons en vivre d'autres. Espérons que les moments exaltants l'emporteront sur les moments difficiles. Quand on a derrière soi la confiance du monde amateur et la confiance du football professionnel d'une façon aussi large, il ne faut pas regretter de repartir. Au contraire, il faut être plein d'enthousiasme, être en pleine forme pour que ce foot que nous aimons tant fasse parler de lui en bien et continue de drainer des masses de jeunes et de véhiculer des valeurs positives.

Si vous avez eu confiance en moi en me reconduisant à cette présidence, moi aussi j'ai confiance en vous. Ensemble, nous allons faire du bon travail. Merci.

Nous allons revenir à l'ordre du jour. Le point IX est inclus dans le numéro X. En ce qui concerne la convention FFF/LFP et le protocole d'accord financier FFF/LFP, je vais m'en charger.

CONVENTION FFF / LFA ET PROTOCOLE D'ACCORD FINANCIER FFF / LFP

Jean-Pierre ESCALETES

Ce protocole et cette convention ont été renouvelés pour deux saisons. Pourquoi ? Parce que nous ne savons vraiment pas de quoi demain sera fait, en particulier en ce qui concerne nos ressources. Certes, le nouvel équipementier commencera à fonctionner, à être notre sponsor à partir de janvier 2011, pour de nombreuses années. Mais nous allons procéder au renouvellement pour 2010/2014 des droits télévisés pour l'Équipe de France. Nous allons aussi revoir nos contrats marketings qui s'achèvent à la fin de l'année 2010.

Donc, il y a des interrogations et il était logique que nous ne mettions pas la charrue avant les bœufs et qu'on se revoie en 2010 pour refaire le point sur les différentes ressources, de la Ligue Professionnelle et de la Fédération Française de Football.

Deuxièmement, la simplification. C'est assez difficile à suivre, ces flux financiers entre la Ligue Professionnelle et la Fédération, avec ceux qui allaient au football amateur. Nous avons décidé de forfaitiser la chose. C'est très bien pour les trésoriers, quand ils font un budget prévisionnel, que ce soit du côté de l'avenue Léo Delibes ou du côté du boulevard de Grenelle. Forfaitiser et assurer, dans cette forfaitisation, une part de 21 millions d'euros qui iront directement, en plus de l'aide fédérale, au football amateur, pour toutes les actions dont Fernand a parlé. Ce sont 21 millions assurés pour les deux saisons qui viennent, sans problème. Ce n'est pas 20,5 ou 22, c'est 21 millions. A partir de là, nous pouvons travailler.

En ce qui concerne les flux financiers de la Fédération vers la Ligue Professionnelle, qui portent essentiellement sur l'Équipe de France, là aussi, ça a été forfaitisé d'une façon raisonnable. Tout ceci a été fait par un groupe de travail qui comprenait des gens du football professionnel, du football amateur et de la Fédération. Ça s'est assez rapidement décidé. Si nous ne vous l'avons pas fait voté avant le début de cette saison, ce qui aurait été logique à Toulouse, c'est parce que ça n'était pas prêt et qu'il fallait passer par le Conseil d'Administration de la Ligue Professionnelle, par le Conseil Fédéral et par l'Assemblée de la Ligue Professionnelle.

Ces trois étapes ont été franchies à l'unanimité. On en arrive à la 4^e étape, c'est-à-dire le vote définitif de cette convention et de ce protocole qui sont, nous le savons, de bons protocoles d'accord, qui dureront deux ans et qui sont extrêmement clairs et faciles à comprendre, puisqu'il s'agit de forfaits. Ce qui vous intéresse surtout, c'est l'assurance qu'en dehors du travail fédéral, il y aura 21 millions qui transiteront par la Fédération, mais qui iront directement aux actions du Football Amateur. Voilà ce que l'on retrouve dans cette convention et dans cette annexe financière. Rien de révolutionnaire. Et un remerciement à la Ligue Professionnelle qui a voulu avec nous continuer à travailler dans la pérennité. L'avenir du monde professionnel est dans le monde amateur. Le Platini ou le Zidane de demain sont actuellement licenciés dans un des clubs que vous connaissez. Si vous saviez lequel, ce serait bien beau. Vous ne le savez pas, ni moi non plus, mais il est là, et je suis sûr qu'un jour, il nous fera rêver comme ces deux anciens nous ont fait rêver et comme va nous faire rêver pendant très longtemps le nouveau membre du Conseil Fédéral, Lilian Thuram qui a à lui seul 140 sélections... Merci à ce football professionnel.

Fernand DUCHAUSSOY

Je remercie le Président de la Fédération et le Président de la Ligue de Football Professionnel parce que si nous menons autant d'actions et si nous essayons de moderniser le Football Amateur – et nous savons qu'il y a encore beaucoup de choses à faire – nous le devons aussi à ce protocole d'accord. Le Football Amateur et le Football Professionnel doivent rester unis, avec leurs orientations propres, mais pour le bien du football français.

Jean-Pierre ESCALLETES

On peut passer à l'adoption. Si vous êtes pour, vous appuyez sur le 1. 30 secondes. Le vote est fermé.

ADOpte A 100%

Bravo et merci. Ça encourage tout le monde à aller dans cette voie.

CONVENTION ENTRE LA F.F.F. ET LA L.F.P.

Préambule

La Fédération Française de Football (F.F.F.) conclut avec la Ligue de Football Professionnel (L.F.P.) une convention définissant les relations entre les deux personnes morales et les compétences qu'elles exercent en commun, sous réserve de celles relevant exclusivement de la F.F.F. en vertu de l'article R132-10 du Code du Sport c'est-à-dire la délivrance des licences sportives et de la licence d'agent sportif ; la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux ; l'organisation et l'accession à la pratique des activités arbitrales ; la définition et le contrôle du respect des règles techniques et des règles de sécurité, d'encadrement et de déontologie de la discipline ; l'organisation de la surveillance médicale des sportifs dans les conditions prévues par le chapitre Ier du titre III du livre II du Code du Sport; la délivrance des titres mentionnés à l'article L131-18 du Code du Sport, la sélection et la gestion des équipes portant l'appellation d'"Equipe de France"; l'accession à la pratique du sport de haut niveau ; le classement des équipements sportifs et l'exercice du pouvoir disciplinaire en appel. Cette convention est établie conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux ligues professionnelles constituées par les Fédérations sportives et dotées de la personnalité morale.

Article - 1

La gestion du football professionnel, reconnue par la F.F.F. dans le cadre de ses règlements et suivant les décisions de l'Assemblée Fédérale, est déléguée à la Ligue de Football Professionnel dans les conditions définies par la présente convention et son annexe.

• Administration du football professionnel

Article - 2

1. La L.F.P. bénéficie de l'autonomie administrative, financière et sportive en conformité avec les statuts et règlements de la F.F.F. Elle est administrée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale de ses clubs composée des délégués des groupements sportifs membres. Ses statuts doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur.

La composition et les compétences des instances de la L.F.P. sont déterminées par ses statuts qui doivent être approuvés par l'Assemblée Générale de la L.F.P., l'Assemblée Fédérale ainsi que par arrêté du Ministre chargé des Sports.

2. La L.F.P. organise, gère et régleme le Championnat de Ligue 1 et le Championnat de Ligue 2, la Coupe de la Ligue et toute autre compétition de sa compétence concernant les clubs professionnels.

Article - 3

1. Le Championnat de Ligue 1 se compose d'un groupe unique de dix-huit clubs au moins et vingt clubs au plus.

2. Le Championnat de Ligue 2 se compose d'un groupe unique de seize clubs au moins et de vingt-deux clubs au plus.

3. La Coupe de la Ligue se compose des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 auxquels s'ajoutent les clubs à statut professionnel participant au Championnat National.

Article - 4

La publicité sur les équipements sportifs et sur les stades est autorisée dans les limites fixées par la législation et la réglementation en vigueur et dans le strict respect des impératifs liés aux conditions de jeu, au bon déroulement des rencontres et à leur environnement.

La L.F.P. est compétente pour réglementer dans son secteur d'activités, sous le contrôle du Conseil Fédéral, la publicité sur les équipements sportifs et dans les stades.

Article - 5

Les décisions des juridictions compétentes de la L.F.P. prises en premier ressort dans le cadre de l'exercice du pouvoir disciplinaire auquel cette dernière participe pour ce qui concerne les activités dont elle a la charge, sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. selon les formalités prévues aux Règlements de la F.F.F. et de la L.F.P.

A l'exception des décisions d'ordre disciplinaire le Conseil Fédéral peut se saisir, conformément à l'article 13 du Règlement Intérieur de la F.F.F., pour éventuellement les réformer, de toutes les décisions prises par l'Assemblée et par les instances élues ou nommées de la L.F.P., qu'il jugerait contraires à l'intérêt supérieur du football ou aux statuts et règlements.

• Clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels

Article - 6

1. La L.F.P. est habilitée à donner ou retirer aux clubs relevant de son champ de compétence, l'autorisation d'utiliser des joueurs professionnels dans les conditions prévues à son Règlement Administratif.

2. L'engagement des clubs autorisés à la L.F.P. ne vaut que pour leur seule équipe première participant au Championnat de Ligue 1 ou au Championnat de Ligue 2.

3. La participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la L.F.P. relève de la compétence de la société, pour la durée de la convention avec l'association.

4. A l'exception des clubs ayant fait l'objet d'une mesure de rétrogradation sportive consécutive à un jugement d'ouverture de redressement judiciaire, les clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels descendant en Championnat National peuvent être autorisés, par la F.F.F., après avis de la L.F.P., pour deux saisons au maximum, à conserver le statut professionnel.

Article - 7

La F.F.F. et la L.F.P. assurent le contrôle de la gestion financière des clubs professionnels au moyen de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion, dont le règlement figure en annexe de la présente Convention.

Article - 8

Les clubs de la L.F.P. doivent se conformer aux dispositions des Règlements Généraux et des statuts particuliers de la F.F.F.

Article - 9

Les clubs de la L.F.P. peuvent, sous réserve des dispositions des Règlements Généraux, organiser des rencontres avec des associations étrangères si elles ne concurrencent pas les matchs internationaux, interligues ou de sélection organisés par la F.F.F. ou des Ligues régionales aux dates fixées et communiquées à la L.F.P. au début de chaque saison.

• Joueurs professionnels

Article - 10

Les clubs de la F.F.F. ne peuvent, durant la période de mutation, s'opposer au passage de leurs joueurs sous le contrôle de la L.F.P. dans les conditions fixées par les règlements fédéraux.

Article - 11

Les joueurs quittant un club placé sous la juridiction de la L.F.P. avec l'autorisation de cette dernière ont la faculté de signer une licence "amateur", "fédéral", "moniteur", ou "technique" selon les règlements en vigueur.

Article - 12

La L.F.P. remet à la F.F.F. une copie de tous les contrats de travail conclus entre les clubs et les joueurs apprentis, aspirants, stagiaires, espoirs, élites ou professionnels et leurs entraîneurs ainsi que les listes, par tranche d'âge, des jeunes sous convention de formation.

Article - 13

1. Les groupements sportifs membres de la L.F.P. sont tenus de mettre leurs joueurs à la disposition de la F.F.F. dans les conditions prévues par les règlements de la F.I.F.A. et les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. pour les rencontres disputées par toutes les sélections nationales dans le cadre du calendrier international fixé par la F.I.F.A.

2. Les joueurs sélectionnés sont assurés dans le cadre de la réglementation F.I.F.A. ~~et par la F.F.F. suivant des conditions arrêtées après avis de la L.F.P. et communiquées aux clubs avant le début de chaque saison.~~

• Dispositions diverses

Article - 14

La L.F.P. ne peut organiser de rencontres à caractère international, sauf accord préalable de la F.F.F.

Article - 15

Les matchs du Championnat de Ligue 1 et du Championnat de Ligue 2 et de la Coupe de la Ligue sont dirigés par des arbitres de la F.F.F. après désignation par la Direction Nationale de l'Arbitrage (D.N.A.).

La Fédération désigne les arbitres destinés à diriger les matchs de Coupe de France (compétition propre) et les rencontres internationales à l'étranger.

Article - 16

La D.N.A. désigne suivant les dispositions prévues au Statut de l'Arbitrage ses membres pour la représenter au sein des Commissions concernées de la L.F.P.

Article - 17

Les Départements et Commissions Centrales de la Fédération comprennent des représentants de la L.F.P.

Article - 18

Tous les imprimés (lettres, affiches, tickets...) de la L.F.P. doivent visiblement porter la mention F.F.F.

La L.F.P. transmet une copie des procès-verbaux des délibérations de ses assemblées générales et conseils d'administration dès leurs publications.

Article - 19

L'instruction des demandes d'agrément et l'évaluation technique des centres de formation des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 est effectuée par la Direction Technique Nationale pour être validée par la Commission Nationale Paritaire de la Convention collective nationale des métiers du football. Les demandes sont ensuite soumises, par la F.F.F., au Ministre chargé des Sports.

Article - 20

Le calendrier des compétitions professionnelles est élaboré par la L.F.P. en liaison avec la F.F.F. dans le cadre d'une Commission mixte.

Article - 21

La F.F.F. et la L.F.P. veillent au respect des dispositions de l'article L333-6 du Code du Sport concernant l'exercice du droit à l'information. A cet effet, une convention est conclue entre l'Union syndicale des journalistes sportifs de France, la F.F.F. et la L.F.P.

Article - 22

Un médecin, représentant de la L.F.P., siège à la Commission Centrale Médicale chargée de la mise en œuvre du règlement médical fédéral.

Article - 23

Les cas non prévus par la présente convention sont examinés par le Conseil Fédéral, après avis du Conseil d'Administration de la L.F.P.

• Dispositions financières

Article - 24

Les modalités de cette Convention sont adoptées par les Assemblées Générales de la F.F.F. et de la L.F.P. Des modifications ne pourront y être apportées qu'après accord entre le Conseil Fédéral et le Conseil d'Administration et adoption par les Assemblées précitées.

Cette convention et ses modifications ne prennent effet qu'après leur approbation par le Ministre chargé des Sports.

Article - 25

Toutes les dispositions d'ordre financier ainsi que celles fixant le cadre des relations de la F.F.F., de la L.F.P. et des clubs professionnels avec les diffuseurs audio-visuels font l'objet d'un protocole d'accord financier annexé à la présente convention.

Les modalités de ce protocole, préalablement soumises à l'Assemblée Générale de la L.F.P., doivent être approuvées par l'Assemblée Générale de la F.F.F.

Les droits d'exploitation audiovisuelle cédés par la F.F.F. aux sociétés, conformément aux dispositions des articles L333-1 et suivants du Code du Sport, sont commercialisés par la L.F.P. dans les conditions et limites précisées par les articles R333-1 et suivants du Code du Sport.

• *Durée*

Article - 26

La ***durée*** de la présente convention est fixée à ***cinq saisons à compter du 1^{er} juillet 2008***. Dans ***la saison*** qui précède son terme, la F.F.F. et la L.F.P. se rencontrent pour discuter de son renouvellement qui ne peut se faire par tacite reconduction.

Annexe à la convention F.F.F. / L.F.P. : Direction Nationale du Contrôle de Gestion

Sans changements

Date d'effet : 1^{er} juillet 2008

PROTOCOLE D'ACCORD FINANCIER ENTRE LA F.F.F. ET LA L.F.P.

Article - 1

Il est conclu entre la Fédération Française de Football (F.F.F.) et la Ligue de Football Professionnel (L.F.P.) un protocole fixant les accords financiers entre les deux personnes morales ainsi que les compétences de celles-ci concernant les ~~rapports avec la télévision~~ ***droits d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'elles organisent.***

Article - 2

La F.F.F. et la L.F.P. fixent conjointement le régime financier :

- ~~– des rencontres internationales supplémentaires de l'Équipe de France A visées à l'article 13 de la Convention F.F.F./L.F.P. ;~~
- ~~– des rencontres dites de préparation ;~~
- ~~– des poules finales de la Coupe du Monde **et** du Championnat d'Europe **disputées par l'Équipe de France A** et des Jeux Olympiques ;~~
- ~~– du sponsoring de l'Équipe de France.~~

Article - 3

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires des rencontres disputées par les autres sélections sont pris en compte par la F.F.F.

Article – 4 *Réservé*

~~Les divers versements prévus aux articles 2 et 3 sont effectués après l'approbation des comptes de la Fédération par l'Assemblée Fédérale, sous réserve de versements d'acomptes.~~

Article - 5

1. Les droits de retransmission des rencontres de Coupe de France à compter des 1/64^e jusqu'à la finale sont encaissés par la F.F.F.

2. Le montant des recettes promotionnelles pour le port des maillots et la ou les inscriptions publicitaires sur ces maillots, des équipes ayant disputé les matchs de Coupe de France des 1/32^e à la finale, est encaissé par la F.F.F.

3. Les modalités de répartition aux clubs des montants visés aux alinéas 1 et 2 ci-dessus font l'objet d'un règlement financier adopté chaque année par le Conseil Fédéral.

Article - 6

Les clubs autorisés disputant le Championnat de la Ligue 1 et de la Ligue 2 doivent conclure avec leur Ligue régionale un accord financier pour faire bénéficier cette dernière du montant d'une majoration sur les entrées pour deux rencontres de championnat.

~~Toutefois, les clubs ont la priorité de choisir quatre rencontres dont le prix des places sera majoré à leur profit.~~

Article - 7

Les relations entre la F.F.F., la L.F.P. et les clubs professionnels concernant les droits d'exploitation audiovisuelle des compétitions organisées par la L.F.P. sont régies par les dispositions des articles L333-1 et suivants et R333-1 et suivants du Code du Sport, fixant les conditions de la commercialisation par la L.F.P. de ces droits.

Toutefois, en ce qui concerne les rencontres de coupes européennes de l'U.E.F.A. disputées par les clubs français, ceux-ci sont soumis aux dispositions réglementaires édictées par l'U.E.F.A. concernant le régime spécifique télévisuel de la Ligue des Champions et de la Coupe U.E.F.A. Aucun club ne peut prendre des accords avec une chaîne de télévision visant la retransmission en direct ou en différé de rencontres amicales ou de tournois, sans l'autorisation expresse de la F.F.F. et de la L.F.P.

Les conventions conclues par la L.F.P. dans le cadre de la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuelle, selon les dispositions de l'article R333-2 alinéa 1 du Code du Sport, sont signées par la L.F.P.

Ces conventions s'imposent impérativement à tous les clubs concernés. En cas de non-respect des obligations en découlant, les sanctions sportives et financières suivantes pourront être prononcées par les Commissions compétentes :

– première sanction :

- à l'encontre du Président du club : suspension de 3 à 6 mois ;
- à l'encontre du club : amende de 32 000 € à 160 000 € et retrait de trois points au classement du championnat.

– en cas de récidive :

- à l'encontre du Président du club : radiation ;
- à l'encontre du club : suppression du bénéfice des répartitions provenant des contrats de télévision et rétrogradation sportive.

Article - 8

~~Contrat de progrès en faveur du football amateur.~~

La L.F.P. s'engage à verser à la FFF **une contribution financière unique en faveur du football amateur** au profit du Fonds d'Aide à l'Investissement destiné aux clubs amateurs les contributions suivantes :

2002/2003	9.140.000 €
2003/2004	10.670.000 €
2004/2005	12.200.000 €
2005/2006	15.240.000 €
2006/2007	15.240.000 €
2007/2008	15.240.000 €

Cette contribution est fixée à 21 000 000 € hors taxe pour chacune des saisons 2008/2009 et 2009/2010.

Le versement s'effectuera en 4 échéances trimestrielles de 5 250 000 € HT chacune.

Article - 9

- La FFF verse à la LFP, pour chacune des saisons 2008/2009 et 2009/2010, un montant de 4 260 000 € hors taxe au titre de ses droits sur les recettes de l'Equipe de France.

Le versement s'effectuera en 4 échéances trimestrielles de 1 065 000 € HT chacune.

**- Le résultat des opérations dites exceptionnelles (phases finales de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe) est partagé à part égales entre la FFF et la LFP.
Le versement s'effectuera dans les 3 mois suivant la fin de la compétition.**

- La FFF s'engage, dès la saison 2008/2009, à indemniser directement les clubs professionnels français pour la mise à disposition des joueurs sélectionnés en Equipe de France A. Le coût de l'indemnisation est imputé sur la part de bénéfice revenant à la LFP sur les opérations exceptionnelles. La FFF et la LFP fixent à 2100 euros le montant de l'indemnité par jour de mise à disposition et par joueur sélectionné pour la durée du présent protocole. L'indemnité est due aux clubs concernés pour tous les matches joués par l'Equipe de France A (y compris les matches amicaux), à l'exclusion des matches de phase finale organisés par la FIFA et l'UEFA qui disposent d'un système spécifique d'indemnisation des clubs.

La FFF procédera à échéance semestrielle aux versements des indemnités aux clubs.

Article – 10

La durée du présent protocole est fixée à 2 saisons à compter du 1er juillet 2008.

Des modifications ne pourront y être apportées qu'après accord entre le Conseil Fédéral et le Conseil d'Administration et adoption par les Assemblées Générales de la FFF et de la LFP.

Article - 11

Les cas non prévus par le présent protocole sont de la compétence du Conseil Fédéral et du Conseil d'Administration de la L.F.P., chacun pour ce qui le concerne.

ACCORD CADRE

I. ~~ENGAGEMENTS DE LA L.F.P.~~

~~1.1 La durée du protocole est prolongée d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2008, la contribution financière de la L.F.P. prévue à l'article 8 pour 2006/2007 étant reconduite en 2007/2008.~~

~~1.2 Au titre de l'exercice 2004/2005, la L.F.P. apportera à la F.F.F. une aide budgétaire exceptionnelle de 1,3 M€.~~

~~1.3 Au cours des trois exercices suivants, la L.F.P. versera une contribution supplémentaire au football amateur dans les conditions suivantes :~~

~~— 2005/2006 — 2,5 M€~~

~~— 2006/2007 — 4,5 M€~~

~~— 2007/2008 — 6,0 M€~~

~~1.4 Au cours de la même période, la L.F.P. prendra à sa charge le financement des sélections des jeunes et des espoirs, dans la limite des montants maximum~~

~~— Jeunes — Espoirs~~

~~— 2005/2006 — 1,3 M€ 1,2 M€~~

~~— 2006/2007 — 1,3 M€ 1,5 M€~~

~~— 2007/2008 — 1,3 M€ 1,8 M€~~

~~Toutefois, pour 2005/2006, si l'excédent prévu de 0,8 M€ par rapport aux recettes budgétées par la L.F.P. au titre du sponsoring et des matchs hors protocole de l'Équipe de France (2,7 M€) se révèle inférieur aux prévisions, la contribution de la L.F.P. sera diminuée d'autant.~~

II. ~~ENGAGEMENTS DE LA F.F.F.~~

~~2.1 La F.F.F. s'engage à faire aboutir dans les meilleurs délais, et en tous les cas pour 2006/2007, les demandes de la L.F.P. concernant :~~

~~— l'amélioration du règlement financier de la Coupe de France,~~

~~— l'indemnisation des clubs français pour la mise à disposition des joueurs en Équipe de France,~~

~~— la réforme des championnats nationaux permettant les partenariats entre clubs de National et clubs de Ligue 1 ou Ligue 2, ainsi que la création éventuelle d'un championnat des réserves.~~

~~2.2 Les indemnités de préformation seront versées directement par les clubs professionnels aux clubs amateurs selon une procédure à mettre en place.~~

~~2.2.1 Il est créé un conseil de gestion des Équipes de France Espoirs et Féminines et des sélections masculines de jeunes, présidé par le Président de la L.F.P. Le représentant du Conseil Fédéral en est le Vice-Président Délégué. Sa composition est annexée au présent accord avec les deux autres conseils de gestion.~~

~~III. — Les engagements énumérés au I sont conditionnés à la réalisation de ceux figurant au II. Un comité de suivi F.F.F. / L.F.P. se réunira à l'issue de chaque saison sportive pour procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.~~

Date d'effet : 1^{er} juillet 2008

Henri MONTEIL

Merci pour la confiance que vous m'avez renouvelée.

En ce qui concerne la modification proposée à la section 2 concernant les commissions, le groupe de travail Task Force sur l'arbitrage professionnel a souhaité mettre **en place une commission de visionnage** concernant les matchs de L1. Aujourd'hui nous vous demandons de reconnaître réglementairement l'existence de cette commission de visionnage, avec la possibilité pour cette dernière de saisir la commission de discipline de la LFP. Bien entendu, le Président vous dira tout à l'heure à partir de quand cette commission de visionnage pourrait être mise en place officiellement.

Jean-Pierre ESCALLETES

Cette commission de visionnage existe déjà et fonctionne « à blanc » depuis quelques semaines. Elle a besoin de votre aval pour exister juridiquement. C'est une avancée importante pour aider nos arbitres dans leur lutte contre la violence et la tricherie. Le Conseil Fédéral en a fixé la composition.

La question qui se pose est de savoir si elle doit fonctionner officiellement dès les matches retour ou attendre la saison 2009/2010.

Je sais que nous prenons peut-être quelques risques juridiques mais je vous demande de voter son entrée en vigueur en janvier 2009. J'ai reçu des assurances du monde professionnel.

La Task Force présidée par Gérard Ernault que je salue au passage, souhaite une rapide mise en route des réformes proposées.

En tant que Président, je prends ce risque car nous allons dans le bon sens, celui de la modernisation par l'exemple.

Frédéric THIRIEZ

Je voudrais appuyer avec toute mon énergie cette réforme. On parle souvent les uns et les autres de l'esprit sportif, du fairplay, de la beauté du geste. C'est une mesure concrète, qui sera extrêmement efficace pour promouvoir le football que nous aimons, pour lutter contre les tricheries, les simulations, les violences. Tout le monde le demande. C'est ce que nous appelons la vidéo a posteriori. Laissons de côté le débat sur la vidéo en cours de match, mais sur la vidéo a posteriori, tous les acteurs sont d'accord : la FIFA, l'UEFA, la Ligue, la Fédération. C'est le moyen donné aux instances du football de faire respecter une certaine conception du jeu.

Je vous assure que ça va marcher et que le football en sortira très certainement grandi et valorisé. Bien sûr, c'est une contrainte qui pèsera sur nos joueurs, mais je crois que c'est une contrainte dans l'intérêt supérieur du sport que nous aimons.

Jean-Pierre ESCALETES

Je propose l'adoption de l'article 11 bis et l'article 56 qui va avec.

ADOPTE A 98,3 %

TITRE 1 - ORGANISATION GENERALE
CHAPITRE 1 - LA FEDERATION
Section 2 : Les Commissions

Article 11 bis - Commission de Visionnage (Nouvel Article)

La Commission de Visionnage est chargée du visionnage en différé des matchs de L1, aux fins disciplinaires.

Cette Commission a pour but d'identifier les infractions disciplinaires qui auraient échappé aux officiels, et n'auraient de ce fait pas donné lieu à une décision arbitrale ou à la rédaction d'un rapport, et de saisir la Commission de Discipline de la L.F.P., conformément à l'article 156 du Règlement Administratif de la L.F.P.

Les membres de cette Commission sont nommés par le Conseil Fédéral.

Jean-Pierre ESCALETES

La commission de visionnage est créée.

Votons maintenant sa date de prise de fonction. Ceux qui souhaitent une mise en œuvre dès janvier 2009 sont appelés à répondre positivement.

Vote pour la date d'application :

[Date d'effet : 1^{er} janvier 2009](#)

ADOPTE A 97,3 %

Henri MONTEIL

L'indemnité de préformation. L'alinéa 3, article 56 : nous souhaitons préciser qu'en cas de non exécution dans le mois qui suit, les indemnités soient débitées directement par la FFF sur les comptes des clubs professionnels.

Jean-Pierre ESCALETES

Nous proposons une modification. Actuellement le texte dit : les indemnités sont versées sous contrôle de la Ligue Professionnelle et de la Fédération directement par les clubs aux clubs amateurs formateurs et au district. C'était la loi. Nous avons proposé que les indemnités soient débitées directement par la FFF sur les comptes des clubs, parce qu'il y a énormément de retard.

L'UCPF m'a fait remarquer que certains clubs voulaient profiter de cette possibilité de verser directement, pour bien montrer ce que le football professionnel fait par le FAI pour les investissements dans les clubs. J'ai trouvé une solution de compromis qui est de garder l'ancien texte, et d'ajouter qu'en cas de non exécution de ceux-ci dans les délais, les sommes seront débitées directement.

ADOpte A 98,4 %

TITRE 1 - ORGANISATION GENERALE
CHAPITRE 4 - JOUEUR SOUS CONTRAT – JOUEUR AMATEUR
Section 3 : Indemnité de Préformation

Article 56

1. Sans changements
2. Sans changements
3. Les indemnités sont versées, sous contrôle de la L.F.P. et de la F.F.F., directement par les clubs professionnels aux clubs amateurs formateurs et aux districts par l'intermédiaire de la F.F.F. ***En cas d'inexécution au 31 décembre, les indemnités sont débitées directement par la F.F.F. sur le compte des clubs professionnels.***

Date d'effet : immédiate

Henri MONTEIL

Pour les modifications apportées à la **convention collective (CCPAAF)**, je vous informe qu'il n'y a pas de vote.

Des précisions ont été apportées à l'article 10. Le comité d'entreprise n'est pas obligatoire pour les entreprises de moins de 50 salariés. On a ajouté cette possibilité à l'article 10.

Dans le temps de travail, heures supplémentaires, il a été proposé et accepté de passer à 150 h au lieu de 90, ou 130 en cas d'application d'un accord de modulation. Et dans le temps de travail, à propos du repos hebdomadaire, une précision a été apportée également.

Je me dois de souligner que le dialogue entre les différents signataires de la CCPAAF se poursuit. Il est constructif et les discussions vont porter notamment sur la classification des emplois au sein du football. Une proposition de nouvelle grille va être soumise aux représentants des salariés. A ce titre, une enquête va être lancée auprès de tous les employeurs. Vous allez la recevoir et je vous invite à y répondre.

Par la suite, nous examinerons les articles touchant aux indemnités de licenciement, à la prime d'ancienneté et à la revalorisation annuelle des salaires.

Avant de terminer, j'aurai une pensée très émue pour Hervé Gorce. Il présidait depuis 1985 aux destinées du SNAAF. Hervé qui siégeait à la Commission Nationale Paritaire nous a quitté le 14 août dernier. Je tiens à saluer ici le nouveau président du SNAAF, Monsieur Alain Belsœur.

CONVENTION COLLECTIVE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET ASSIMILÉS DU FOOTBALL

CHAPITRE 3 – LIBERTÉ D'OPINION – DROIT SYNDICAL – REPRÉSENTATION DES SALAIRES

Article – 10 Comité d'entreprise

1. Création

Un comité d'entreprise est créé, selon les conditions prévues par la loi, dans les entreprises d'au moins 50 salariés ETP (équivalent temps plein).

Cependant dans les entreprises de moins de 50 salariés, il est possible de créer un comité d'entreprise par accord d'entreprise.

L'éligibilité, la composition, le fonctionnement, les pouvoirs du comité sont régis par les articles du code du travail.

2 et 3. Sans changements

CHAPITRE 6 – LE TEMPS DE TRAVAIL

Article – 29 Heures supplémentaires

1. Définitions et conditions générales

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail.

Les employeurs peuvent y avoir recours dans la limite du contingent annuel fixé par la loi et dans les conditions suivantes :

- ***jusqu'à 150 heures (130 heures en cas d'application d'un accord de Modulation)*** le salarié est tenu d'effectuer les heures supplémentaires que l'employeur lui demande de réaliser.
- au-delà et dans la limite du plafond fixé par la loi, le salarié peut refuser de les effectuer. Les heures supplémentaires donnent lieu aux contreparties ci – dessous définies

2.- Majoration ou repos compensateur de remplacement

Toute heure effectuée au delà de la durée légale du travail et toute majoration qui en découlerait ***conformément aux dispositions du Code du travail*** donnent lieu à un repos compensateur équivalent.

Avec l'accord préalable de l'employeur sur la formule choisie, les salariés administratifs et assimilés peuvent prétendre, soit au paiement des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale, soit au repos compensateur consécutif à celles-ci.

3. Repos compensateurs obligatoires

Outre la récupération telle que définie ci-dessus, la réalisation d'heures supplémentaires ouvre droit pour le salarié, ***conformément aux dispositions du Code du travail***, à un repos compensateur défini comme suit :

3.1. - Conditions d'acquisition du droit au repos

Sans changements

3.2. - Conditions d'utilisation du droit au repos

Ce droit est ouvert dès que le salarié totalise 7 heures de repos. Il doit être pris dans les 6 mois qui suivent l'ouverture des droits, par journée ou demi-journée ; chaque journée ou demi-journée correspond au nombre d'heures que le salarié aurait travaillé au cours de cette journée ou demi-journée.

Le repos sera pris conformément **aux dispositions du Code du travail**.

Un état des heures supplémentaires effectuées, des heures de repos compensateur de remplacement et, le cas échéant, les heures de repos compensateur légal prises ainsi que les crédits d'heures correspondants disponibles, devront être tenus à la disposition de l'Inspecteur du travail et annexés au bulletin de paye du salarié. Il comportera une mention notifiant l'ouverture des droits aux repos compensateurs, les modalités et le délai dans lequel ils doivent être pris. Ce temps de repos est pris au choix du salarié sauf nécessité de service.

Article – 31 Repos hebdomadaires et jours fériés

1. Sans changements

2. Modalités

Lorsque les rythmes des activités sportives l'exigent et conformément aux dispositions du Code du travail, les entreprises ou établissements relevant de la présente convention bénéficient d'une dérogation à la règle du repos dominical, pour les types d'emplois qui sont liés directement à la pratique, l'animation, l'enseignement, l'encadrement ou l'organisation d'activités sportives.

Lorsque le repos n'est pas habituellement donné le dimanche, le contrat de travail doit en faire mention. En outre, lorsque les salariés travaillent habituellement le dimanche et les jours fériés, l'employeur doit organiser leur travail afin qu'ils puissent bénéficier soit de deux jours de repos consécutifs par semaine avec dimanche travaillé, soit de 11 dimanches non travaillés par an, hors congés payés.

Le calcul du nombre de dimanches non travaillés s'effectue au prorata-temporis quand la durée du contrat de travail est inférieure à un an.

Le reste sans changements

Date d'effet : immédiate

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

Jean-Pierre ESCALETTES

Frédéric Thiriez va vous parler très succinctement de ce qui a fait beaucoup couler d'encre dans les gazettes, concernant les nouveaux statuts de la Ligue Professionnelle qui, après un travail de conciliation, a abouti à un texte qui a été voté pratiquement à l'unanimité lors de l'Assemblée de la Ligue Professionnelle, mais qui ne peut être tout fait juridiquement valable que si l'Assemblée Fédérale lui donne sa bénédiction.

Frédéric THIRIEZ

Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous venons – nous étant la Ligue Professionnelle dans l'ensemble de ses composantes, présidents de clubs, organisations syndicales et professionnelles, tous d'accord les uns avec les autres – nous venons donc ce matin vous demander la bénédiction de l'Assemblée Fédérale sur une modification des statuts qui a permis d'éviter une crise grave dans le football professionnel, se traduisant notamment par un mouvement de grève qui aurait pu avoir lieu lors de la Xe journée des 25 et 26 octobre.

Vous connaissez parfaitement l'histoire. Vous savez que jusqu'au rapport Sastre, dans les années 90, le Conseil d'Administration de la Ligue Professionnelle était composée majoritairement de présidents de clubs. A la suite du rapport Sastre, les clubs sont devenus minoritaires, certes très légèrement, mais ils n'avaient plus la majorité des voix au Conseil d'Administration. A la suite du rapport que j'avais demandé à Jean-Luc Gripon sur la gouvernance de la Ligue, il a été proposé que les Présidents de clubs détiennent désormais la majorité des voix au Conseil d'Administration, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres ligues professionnelles, notamment le rugby ou le volley-ball.

Cette proposition a entraîné une réaction très vive des organisations syndicales, joueurs, entraîneurs, arbitres, personnel administratif, tous unis, considérant qu'il y avait là un risque d'atteinte à l'impartialité nécessaire de la Ligue en tant qu'institution délégataire de la puissance publique. Le blocage a été complet, chacun restant sur des positions de principe, pour des raisons d'ailleurs parfaitement respectables, de part et d'autre. Jusqu'à ce que, avec beaucoup de sagesse, les parties se réunissent et aboutissent le 16 octobre à un accord cosigné par l'UCPF et par l'ensemble des familles, sur une formule de compromis.

Cette formule de compromis est celle qui vous est présentée. Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de la Ligue le 14 novembre et elle devra bien sûr être soumise à la validation d'un arrêté du ministre des Sports, une fois que l'Assemblée l'aura approuvée, comme je le souhaite et l'espère.

La solution trouvée est toute simple et intelligente. Plutôt que de modifier le nombre des sièges au Conseil d'Administration de la Ligue, il est proposé de ne pas y toucher. Le conseil continuerait à avoir 25 membres, dont 12 présidents de clubs, les autres étant les familles et les personnalités indépendantes.

Mais l'innovation concerne le domaine économique, que nous avons appelé domaine réservé, domaine pour lequel il y aurait une pondération des voix donnant aux présidents de clubs, qui sont tout de même les premiers concernés par ces décisions de caractère économique, une majorité. Encore une fois, nous ne touchons pas à la composition du Conseil d'Administration.

Telle est brièvement résumée l'économie de ce mécanisme qui, je crois, est un compromis intelligent et qui peut parfaitement fonctionner, tel qu'il a été imaginé, écrit et adopté par tous. Je suis très heureux que la raison l'ait finalement emportée dans ce conflit, que chacun soit revenu à une conception pragmatique et à la recherche de solutions efficaces. C'est la seule manière pour que la guerre de Troie qu'on nous annonçait partout soit heureusement évitée. Comme disait Raymond Aron, en politique, le choix n'est jamais entre le bien et le mal, il est entre le détestable et le préférable. Je crois que nous sommes dans le domaine du préférable, et je me permets de solliciter le plus grand nombre de voix possible sur cette modification des textes.

Jean-Pierre ESCALETES

C'est le vote n°9, le dernier.

ADOPTE A 81,3%

Nous allons demander au secrétariat d'État aux Sports et à Madame la Ministre, Roselyne Bachelot, de se prononcer et de nous faire passer le plus rapidement possible un décret d'application, un arrêté concernant ces nouveaux statuts de la Ligue Professionnelle.

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA L.F.P.

STATUTS

Article – 18

La ligue de Football Professionnel est administrée par un Conseil d'administration de vingt-cinq membres.

Il comprend :

- 1) des représentants des groupements sportifs membres de la Ligue de Football Professionnel, élus par l'assemblée générale :
 - huit dirigeants de groupements sportifs participant à la Ligue 1 au jour des élections,
 - trois dirigeants de groupements sportifs participant à la Ligue 2 au jour des élections.
- 2) un représentant de la Fédération Française de Football, désigné par le Conseil fédéral de celle-ci.
- 3) Deux représentants de joueurs et deux représentants des éducateurs, respectivement désignés par les organisations les plus représentatives.
- 4) Le Président de l'organisation la plus représentative des dirigeants de groupements sportifs membres de la LFP.
- 5) Cinq membres indépendants, dont un proposé par le Conseil fédéral de la Fédération Française de Football, élus par l'assemblée générale.
- 6) Un représentant des arbitres, un représentant des personnels administratifs et un représentant des médecins de clubs professionnels, respectivement désignés par les organisations les plus représentatives.

Le Président de la Fédération Française de Football, les Présidents d'Honneur de la Fédération Française de Football, le directeur des sélections nationales, le directeur technique national **et le directeur général de l'organisation mentionnée au 4) ci-dessus** assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Les directeurs des organisations professionnelles, autres que celle mentionnée au 4) ci-dessus, pourront être invités à participer, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration lorsque y seront débattues des questions importantes les concernant directement.

Le reste sans changements

Article – 26

1. Réunions, quorum et vote

Le Conseil se réunit une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par le président de la Ligue ou sur la demande du quart de ses membres.

En cas d'urgence, le conseil peut se réunir sous forme de conférence téléphonique.

Un administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil. Toutefois, un administrateur ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

1-1. La présence du tiers des membres du Conseil est nécessaire pour que ses délibérations soient valables. Ses décisions sont prises à la majorité **des suffrages exprimés** par les membres présents **ou représentés**.

Sauf si le vote a lieu à bulletins secrets, la voix du président est prépondérante.

Chaque membre du Conseil dispose d'une voix.

1-2. Toutefois, dans les matières économiques précisées par le règlement intérieur mentionné à l'article 12, les représentants des groupements sportifs et de l'organisation les représentant, ainsi que le président de la Ligue disposent chacun de six voix, les autres membres du Conseil disposant chacun d'une voix. Par dérogation aux dispositions du 1-1, la présence de la moitié des membres du Conseil est alors requise et les décisions se prennent à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Le règlement intérieur fixe les modalités d'application du présent article. Il précise notamment que les contestations relatives à la procédure de vote applicable à une décision déterminée sont réglées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues à l'article 1-1, mais à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

REGLEMENT INTERIEUR

Pris pour l'application de l'article 26-1-2 des statuts de la LFP.

Article 1^{er}

Relèvent du domaine économique et par voie de conséquence de la procédure de vote prévue à l'article 26-1-2 des statuts les décisions du Conseil d'administration autres que celles énumérées ci-après :

- négociation et adoption des conventions financières conclues entre la LFP et les personnes morales représentées au Conseil d'administration de la LFP mentionnées aux 3°, 4° et 6° de l'article 18 des statuts de la LFP ;
- préparation et mise en œuvre de la convention liant la LFP à la FFF conformément à l'article R132-9 du code du sport ;
- préparation, adoption et exécution du budget et préparation et arrêté des comptes de la LFP ;
- adoption et mise en œuvre du règlement administratif de la LFP ;
- adoption et mise en œuvre du règlement des compétitions de la LFP hormis ses articles 316-7 à 316-9 inclus, 316-11 à 316-13 inclus, 363, 366, 367, 368, 370, 373, 511, 512 (sauf les paragraphes "tarifs" et "feuille de recette"), 514 et 516 à 519 inclus ainsi que l'annexe intitulée "dispositions pour la diffusion d'images sur les écrans vidéo dans les stades" ;
- décisions mentionnées à l'article 24⁽¹⁾, deuxième et troisième alinéa, des statuts, sans préjudice de ce qui a été dit ci-dessus ;
- obligations imposées aux acteurs du jeu en application des engagements pris avec les diffuseurs.

Article 2

Lorsqu'une difficulté sérieuse est soulevée quant au point de savoir si la décision que le conseil s'apprête à prendre relève de la procédure de vote prévue à l'article 26-1-1 ou de la procédure prévue à l'article 26-1-2 des statuts de la LFP, le Conseil d'Administration statue immédiatement sur cette question préalable, après avoir entendu l'avis du directeur général. Est jugée sérieuse la difficulté soulevée par le quart des membres présents ou représentés. Le Conseil d'Administration se prononce dans les conditions suivantes : chaque membre du conseil dispose d'une voix et la décision est prise, sur la proposition du directeur général, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. Il est ensuite revenu à l'ordre du jour.

⁽¹⁾ Il est rappelé que les contrats audiovisuels ne constituent pas des "marchés" au sens de l'article 24, deuxième alinéa des Statuts de la Ligue de Football Professionnel.

Date d'effet : immédiate

QUESTIONS DIVERSES

Nous sommes à la fin de ce marathon. Je sais qu'il y a au moins une question diverse. Je demande à celui qui me l'a formulée de le faire devant l'Assemblée. C'est une question très importante.

Éric BORGHINI - Président district Côte d'Azur

La question est très simple. Je voudrais savoir si la Fédération a pris position ou va prendre position sur le débat en cours, sur la généralisation du travail le dimanche.

Pourquoi cette question ? Non pas pour introduire une notion de lutte des classes dans la conversation. Mais parce que cela concerne bien entendu notre encadrement bénévole amateur, qui encadre nos matches le dimanche.

Si demain, tout le monde travaille le dimanche, quid des entraîneurs amateurs bénévoles, des dirigeants amateurs bénévoles ? Est-ce qu'il y a une position de la Fédération ? Et Jean-Pierre, permets-moi cette petite allusion, comme tu es notre pape et que tu as donné beaucoup de bénédictions aujourd'hui, je ne voudrais pas que seule la conférence des évêques français se soit prononcé sur cette question et qu'une grande Fédération comme la nôtre soit restée muette.

Jean-Pierre ESCALETES

Merci. Le football est un catéchisme aussi...

Je crois que c'est un débat que doit et va avoir la Ligue Amateur, parce que ça rentre globalement dans ce que j'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne le calendrier : permettre à tous et à toutes de jouer tout le temps. Il se trouve qu'il y a une plage horaire qui est en train de se dégager, celle du samedi matin, que certains pays voisins exploitent, des voisins très proches. Il y a un véritable travail en profondeur à faire, dans lequel il faut inclure ce risque, ce danger incontestable pour nos éducateurs, nos bénévoles, d'un travail le dimanche.

On ne peut pas dire que tout le monde travaillera le dimanche, mais il se pourrait qu'à un certain moment, tout l'encadrement de l'équipe des moins de 13 ans travaille le dimanche, et plus personne pour accompagner les gosses... C'est un véritable problème. On mobilisera, comme le demande Marcel Trollé.

En l'absence d'autres questions, et dans la mesure où il est bientôt 12 h 55, je vous dis encore merci. Je vous souhaite un bon repos de Noël, de bonnes fêtes, oubliez un peu ce football pour être encore plus d'attaque à partir du mois de janvier 2009. Merci et bon retour.